



Maison des Français de l'Étranger

Chili

Ministère des affaires étrangères Maison des Français de l'étranger
Téléphone: 01.43.17.60.79 Téléphone: 01.43.17.60.79
Courriel: mfe@mfe.org Courriel: mfe@mfe.org
Internet: <http://www.mfe.org>

Fichier généré le 01 avr. 2009

Sommaire

| | |
|--|---------------|
| Chili | 1 / 80 |
| <u>Présentation du pays</u> | 3 / 80 |
| <u>Histoire</u> | 3 / 80 |
| <u>Constitution et gouvernement</u> | 5 / 80 |
| <u>Langue</u> | 6 / 80 |
| <u>Religion</u> | 6 / 80 |
| <u>Géographie</u> | 6 / 80 |
| <u>Climat</u> | 7 / 80 |
| <u>Villes principales</u> | 7 / 80 |
| <u>Economie</u> | 8 / 80 |
| <u>Principaux indices</u> | 9 / 80 |
| <u>Vie pratique</u> | 11 / 80 |
| <u>Entrée et séjour</u> | 11 / 80 |
| <u>Maintien du contact avec la France</u> | 15 / 80 |
| <u>Cadre de vie</u> | 21 / 80 |
| <u>Coût de la vie</u> | 25 / 80 |
| <u>Logement</u> | 26 / 80 |
| <u>Equipements domestiques</u> | 28 / 80 |
| <u>Alimentation</u> | 29 / 80 |
| <u>Habillement - linge de maison</u> | 31 / 80 |
| <u>Automobiles</u> | 31 / 80 |
| <u>Transport</u> | 33 / 80 |
| <u>Santé</u> | 37 / 80 |
| <u>Santiago</u> | 37 / 80 |
| <u>Emploi, stage</u> | 44 / 80 |
| <u>Marché du travail</u> | 44 / 80 |
| <u>Réglementation du travail</u> | 46 / 80 |
| <u>Le système des retraites</u> | 49 / 80 |
| <u>Création d'entreprises - Spécificités</u> | 50 / 80 |
| <u>Outils pour la recherche d'emploi</u> | 50 / 80 |
| <u>Organismes sur place pour la recherche d'emploi</u> | 53 / 80 |
| <u>Ce que recherchent les recruteurs</u> | 55 / 80 |
| <u>Curriculum vitae</u> | 55 / 80 |
| <u>Lettre de motivation</u> | 57 / 80 |
| <u>Entretien d'embauche</u> | 58 / 80 |
| <u>Protection sociale</u> | 61 / 80 |
| <u>Régime local de sécurité sociale</u> | 61 / 80 |
| <u>Convention de sécurité sociale</u> | 62 / 80 |
| <u>Pour en savoir plus</u> | 62 / 80 |
| <u>Fiscalité</u> | 63 / 80 |
| <u>Convention fiscale</u> | 63 / 80 |
| <u>Fiscalité du pays</u> | 63 / 80 |
| <u>Scolarisation</u> | 77 / 80 |
| <u>Scolarisation dans le système français</u> | 77 / 80 |
| <u>Enseignement supérieur</u> | 77 / 80 |
| <u>Pour en savoir plus</u> | 79 / 80 |
| <u>Librairies spécialisées</u> | 79 / 80 |
| <u>Bibliographie</u> | 79 / 80 |
| <u>Sites Internet</u> | 79 / 80 |

Chili

- **Langue** : espagnol
- **Nombre d'habitants** : 16,3 millions (2005)
- **Monnaie** : peso chilien (\$)
- **Décalage horaire** : (par rapport à Paris) 6 heures de moins en été ; 4 heures de moins en hiver
- **PIB** : 115,2 MD \$ (2005)
- **Climat** : désertique au nord, méditerranéen au centre, océanique au sud

Au 31 décembre 2008, 9763 Français étaient inscrits au registre des Français établis hors de France.

Estimée à quelques 10 000 personnes, la communauté française est principalement composée d'expatriés de longue date (entre 60 et 70%) et réside majoritairement dans le "Grand Santiago" (77 %). La région de Vina del Mar-Valparaiso (Vème région) et les régions qui s'étirent tout au long du Chili au sud de Santiago (VIIIème à XIIème régions) ne viennent que largement après. Peu de Français habitent dans les régions du Nord.

On dénombre en 2007 près de 122 établissements français au Chili créateurs d'emplois. Ils occupent une place notable dans les secteurs hautement stratégiques de l'économie locale tels que l'agriculture, l'énergie ou les transports.

Dernière mise à jour de cette rubrique : 17/02/2009



Présentation du pays

Histoire

1520 - Magellan traverse le détroit qui portera son nom. Découverte de la région la plus australe du Chili.

1536 - Arrivée des Espagnols (expédition de Diego de Almagro).

1540 - Nouvelle expédition de Pedro de Valdivia, envoyé par Charles-Quint; fondation de Santiago (1541), de Concepcion (1550), de Valdivia (1552).

1554 - Soulèvement des populations indigènes Mapuches.

1557 - Le Chili devient territoire espagnol.

18 septembre 1810 - Première proclamation de l'indépendance. Le 18 septembre est le jour de la fête nationale.

4 juillet 1811 - Le premier Congrès national élit une junte révolutionnaire avec à sa tête Bernardo O'Higgins.

1814-1817 - Les Espagnols essayent de reconquérir le pays.

12 février 1818 - Le Chili proclame son indépendance. O'Higgins est nommé directeur suprême de l'Etat. Une première constitution est promulguée.

1879-1883 - Guerre « du Pacifique » contre le Pérou et la Bolivie. Le Chili vainqueur agrandit son territoire au nord et incorpore le désert d'Atacama, région riche en nitrates et en cuivre qui feront la fortune du pays.

1891 - Guerre civile et suicide du président Balmaceda.

1906 - Un tremblement de terre détruit la ville de Valparaiso.

1920 - Un mouvement réformiste porte Arturo Alessandri Palma à la présidence.

1924 - Intervention militaire puis retour des civils au pouvoir.

1925 - Nouvelle constitution qui institue le régime présidentiel.

1938 - Pedro Aguirre et le Front Populaire remportent les élections.

1945 - La poétesse Gabriela Mistral reçoit le prix Nobel de littérature.

1958 - Jorge Alessandri Rodriguez est élu président à la tête d'une coalition regroupant libéraux et conservateurs.

1964 - Eduardo Frei Montalva, démocrate-chrétien, devient président.

4 septembre 1970 - Election du président Allende qui représente le parti de "l'Unité Populaire" regroupant les forces de gauche. Une partie importante de l'économie passe sous le contrôle de l'Etat. Grave crise économique.

1971 - Pablo Neruda obtient le prix Nobel de littérature.

11 septembre 1973 - Coup d'Etat militaire. Le président Salvador Allende se suicide lors de l'assaut contre le Palais présidentiel.

26 juin 1974 - Le général Pinochet devient Chef suprême de la Nation. La répression s'installe.

11 septembre 1980 - Un référendum approuve une nouvelle constitution qui entérine le régime jusqu'en 1989. Pinochet entame un nouveau mandat présidentiel de huit ans.

1983 - Manifestations de grande ampleur (protestas) contre le gouvernement. La répression s'intensifie après un attentat manqué contre Pinochet.

5 octobre 1988 - Refus d'une deuxième prolongation du mandat du général Pinochet par référendum. Il restera au pouvoir jusqu'au 11 mars 1990.

14 décembre 1989 - Premier scrutin présidentiel depuis 19 ans. Victoire de M. Patricio Aylwin, démocrate-chrétien, à la tête des 17 partis de la "Concertacion" pour un retour à la démocratie.

14 mars 1991 - Ouverture de la plus grande mine de cuivre du monde, "la Escondida".

11 décembre 1993 - Election du président Frei Ruiz-Tagle, candidat démocrate-chrétien (58% des voix) et nouvelle majorité de la "Concertacion" aux législatives.

25 juin 1996 - Le Chili devient membre associé du Mercosur (zone de libre-échange entre les pays membres Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

11 décembre 1997 - La "Concertacion" conserve une faible majorité lors des élections parlementaires.

10 mars 1998 - Le général Pinochet remet le commandement en Chef de l'Armée à son successeur nommé par le président de la République. Il entre au Sénat le 11 mars en qualité de sénateur à vie.

16 octobre 1998 - Détention du général Pinochet à Londres, à la suite d'une demande d'extradition de la justice espagnole.

16 janvier 2000 - Le socialiste Ricardo Lagos remporte les élections contre le candidat de droite Joaquin Lavín (51,3% contre 48,7%).

3 mars 2000 - Retour du général Pinochet au Chili.

25 mars 2000 - Vote d'une loi constitutionnelle assurant l'immunité des anciens chefs d'Etat.

8 août 2000 - La Cour suprême décide de lever l'immunité parlementaire du général Pinochet pour les crimes commis pendant la dictature.

29 janvier 2001 - Le général Pinochet est traduit en justice et assigné à résidence. Il sera mis en liberté provisoire le 12 mars.

28 mai 2001 - La peine de mort est abolie au Chili.

16 décembre 2001 - Elections parlementaires remportées par la Concertation démocratique (parti du Président Lagos) avec 47,9% des voix à la Chambre des députés et 51,31% au Sénat.

1er juillet 2002 - Arrêt des poursuites judiciaires contre le général Pinochet. Le 4 juillet, ce dernier démissionne de son poste de sénateur à vie.

1er février 2003 - Entrée en vigueur du volet économique de l'accord de libre-échange entre le Chili et l'Union européenne qui permet la libre circulation de plus de 90% des produits.

6 juillet 2003 - Accord de libre-échange entre le Chili et les Etats-unis.

11 septembre 2003 - 30ème anniversaire du coup d'Etat qui renversa Salvador Allende.

11 mars 2004 - Un projet de loi autorise le divorce au Chili. La loi entre en vigueur le 18 novembre 2004. Le Chili est le dernier pays d'Amérique latine à autoriser le divorce.

26 août 2004 - La Cour suprême décide la levée de l'immunité d'Augusto Pinochet pour sa responsabilité dans l'opération "Condor" (élimination concertée d'opposants politiques dans les dictatures d'Amérique latine).

5 novembre 2004 - Le général Espinoza, chef des armées, reconnaît la responsabilité de l'armée dans les crimes commis sous la dictature.

13 décembre 2004 - Augusto Pinochet est inculpé pour les crimes commis pendant l'opération "Condor".

Février 2005 - Un gigantesque incendie de forêt ravage plus de 14.000 hectares du Parc de Torres del Paine en Patagonie chilienne.

7 juin 2005 - Levée de l'immunité du général Augusto Pinochet ouvrant ainsi la voie à un jugement pour fraude fiscale et corruption. Le même jour, la Cour d'appel de Santiago prononce un non-lieu pour les crimes commis par le général Pinochet dans le cadre de l'opération "Condor".

13 juin 2005 - Un violent séisme (7,9 sur l'échelle de Richter) frappe le nord du Chili, faisant 11 victimes.

16 août 2005 - Réforme de la constitution chilienne promulguée solennellement le 17 septembre 2005. Cette réforme ne laisse intacts que 15 articles de la Constitution de 1980 imposée par le général Pinochet.

14 septembre 2005 - La Cour suprême ouvre la voie à un procès d'Augusto Pinochet dans le cadre de l'opération "Colombo" (exécution de 1189 militants du Mouvement de la gauche révolutionnaire en 1975).

23 novembre 2005 - Arrestation avec assignation à résidence du général Pinochet inculpé pour fraude fiscale.

15 janvier 2006 - Michelle Bachelet, candidate de la Concertation-démocratique (centre-gauche), est élue à la présidence de la République avec 53,49 % des voix. Elle est la première femme chef d'Etat élue de l'histoire du Chili.

11 mars 2006 - Intronisation de Michelle Bachelet à la Présidence de la République.

Mai-juin 2006 - Plus d'un million d'élèves du secondaire manifestent dans tout le pays pour exiger une réforme du système éducatif. La présidente Michelle Bachelet accorde aux lycéens la gratuité des transports et de l'examen d'entrée à l'université et annonce la réforme de la loi constitutionnelle de l'éducation.

10 décembre 2006 - Décès du général Augusto Pinochet. Sa mort entraîne le classement automatique des poursuites contre lui dans plus de 300 dossiers de violations des droits de l'homme et d'une procédure pour enrichissement illicite. Seuls les honneurs militaires sont accordés lors de ses funérailles.

Constitution et gouvernement

En vertu de la Constitution de 1980, modifiée en 1989, 1991 et 2005, **le Chili est un Etat unitaire et centralisé, à fort pouvoir présidentiel.**

Le Président de la République est, depuis le 17 septembre 2005, élu pour quatre ans au suffrage universel direct à deux tours. Son mandat n'est pas renouvelable immédiatement. Il nomme les membres du gouvernement.

Le Congrès national (*Congreso Nacional*), dont le siège se trouve à Valparaiso, est composé de deux assemblées :

- le Sénat (*Senado*) qui compte, depuis le 17 septembre 2005, 38 membres élus pour 8 ans et renouvelés par moitié tous les quatre ans;
- la Chambre des Députés (*Camara de Diputados*) comprend 120 membres élus pour 4 ans.

Le pays est divisé du nord au sud en 12 régions (numérotées de 1 à 12) et la Région Métropolitaine (RM) du "grand Santiago". Ces régions sont elles-mêmes divisées en 51 provinces. Chaque région est dirigée par un intendant (*Intendente*) nommé par le président de la République pour une durée illimitée. **Les provinces (divisées en municipalités) sont dirigées par un gouverneur** (*Gobernador*), également nommé par le président de la République.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites suivants:

- www.diplomatie.gouv.fr Rubrique pays - zone géo > Chili
- www.missioneco.org/chili Rubrique Informations pays > Cadrage général
- le portail du gouvernement chilien : www.gobiernodechile.cl/ (en espagnol)
- le site du ministère chilien des Affaires étrangères : www.minrel.gov.cl/ (en espagnol)

Dernière mise à jour : 08/01/2007.

Langue

L'espagnol est la langue officielle. Sa connaissance est indispensable.

L'anglais peut être utilisé pour les affaires. Le français n'est pratiqué que par les classes sociales cultivées.

Religion

Il est possible de pratiquer le culte de son choix.

La religion catholique est celle de 88% de la population chilienne. La religion protestante (toutes églises confondues) rassemble 11% de la population.

Dernière mise à jour : 08/01/2007.

Géographie

Décalage horaire par rapport à Paris :

- en été, 6 heures de moins
- en hiver, 4 heures de moins.

Présentation générale

D'une superficie de 756 900 km² (environ 1,5 fois la France), le Chili s'étire sur 4300 km en bordure de l'océan Pacifique avec une largeur moyenne de 190 km. Il partage ses frontières avec le Pérou au nord, avec la Bolivie et l'Argentine à l'est.

Les îles Juan Fernandez et l'île de Pâques font partie de son territoire.

Trois types de relief se distinguent d'est en ouest :

- l'impressionnante chaîne de la Cordillère des Andes, dominée par le Ojos del Salado (6890 m), borde le Chili sur toute sa longueur, l'altitude diminuant vers le sud et la Patagonie. Cette zone géographique à forte sismicité compte environ 2000 volcans, dont une soixantaine en activité.
- la Cordillère de la côte, nettement moins élevée (2500 mètres en moyenne), est pénétrée dans la partie sud par de nombreux cours d'eau prenant source dans les Andes.
- la vallée centrale, entre les deux Cordillères, forme une zone de plateaux comprise entre 1000 et 1200 mètres d'altitude ; cette région fertile est consacrée à l'agriculture.

Le Chili présente une étonnante variété de paysages :

- au nord le désert d'Atacama, le reg le plus sec du monde, qui renferme de riches gisements miniers, et l'altiplano, steppe cultivée jusqu'à environ 4000 mètres.
- au sud une région de lacs et de volcans.
- à l'extrême sud, la Patagonie, succession de glaciers et de fjords le long d'une côte extrêmement découpée, jusqu'au détroit de Magellan et la Terre de Feu.

Liaisons avec la France

Environ 12 000 km séparent Paris de Santiago.

De nombreuses compagnies aériennes assurent un service régulier. Air France effectue un vol quotidien direct. La durée du vol est d'environ 17 heures.

Les horaires des vols peuvent être consultés sur internet : www.aeroportsdeparis.fr/

Par bateau, les seuls services réguliers sont des services de cargos acceptant un nombre limité de passagers. Le voyage dure 5 semaines environ.

Population

Des 15 millions d'habitants que compte le Chili (recensement de 2002), 25,7% sont âgés de moins de 15 ans.

La population est très inégalement répartie sur le territoire : les deux tiers vivent dans la région centrale du pays (entre La Serena et Concepcion) ; plus du tiers habite "le grand Santiago" ; le nord et l'extrême sud sont en revanche inhabités.

4,6% des Chiliens déclarent appartenir à un groupe ethnique (Mapuche pour une très large majorité mais aussi Aimara et Atacamène). La population d'origine européenne est d'environ 32% et la population métissée (origine indienne et européenne) de 65%.

Dernière mise à jour : 08/01/2007.

Climat

L'extension en latitude du pays, de la zone tropicale à l'Antarctique, explique la diversité des climats. On distingue trois zones climatiques :

le nord est désertique et très aride mais la présence au large du courant froid de Humboldt et l'altitude modèrent les températures ;

le centre a un climat de type méditerranéen ; les hivers sont doux et les étés relativement frais ; les nuits sont très fraîches ;

le sud connaît un climat de type océanique, humide et froid.

Le Chili se trouvant dans l'hémisphère sud, **les saisons y sont inversées par rapport à l'Europe**. Dans la zone centrale, l'été débute fin décembre et s'achève fin mars. L'hiver, peu rigoureux, dure de juin à août.

Le nord connaît une absence totale de pluie. La pluviosité augmente en allant vers le sud. Les précipitations annuelles sont de 350 mm à Santiago, 5000 mm dans la zone du détroit de Magellan. De même les températures modérées à Santiago (de 10° en moyenne l'hiver à 28° l'été) ne cessent de chuter en descendant vers la Patagonie où la moyenne annuelle est de 6°.

La flore varie en fonction du climat : désertique au nord, composée de hêtres, cèdres, conifères, araucarias au centre et de steppes dans les régions australes.

Villes principales

Santiago

La capitale est située au centre du pays, à 140 km de l'océan Pacifique et au pied des Andes. Au coeur d'une riche région agricole, le "grand Santiago" concentre près de 6 millions d'habitants et plus de la moitié des emplois industriels, essentiellement dans le domaine agroalimentaire, de l'industrie chimique et de l'industrie textile. C'est aussi le centre administratif, politique et intellectuel du pays.

Fondée en 1541 par le conquistador espagnol Pedro de Valdivia, éprouvée à plusieurs reprises par les tremblements de terre, la ville présente quelques curiosités touristiques et de nombreux musées.

Valparaiso et Vina del Mar

Ce grand port maritime, situé dans une large baie de l'océan Pacifique, à 150 km au nord de la capitale, compte 1,4 million d'habitants. C'est aussi un centre industriel (agroalimentaire, textile, produits chimiques et dérivés du cuir et des métaux). Important port d'escale sur la route maritime entre le Cap Horn et la Californie, avant l'ouverture du Canal de Panama en 1914, la ville fut très endommagée lors de tremblements de terre en 1906 et 1971.

Vina del Mar est la principale station balnéaire du Chili.

Concepcion-Talcahuano

Au centre-sud du Chili et à 580 km de la capitale, sur l'embouchure du Bio-Bio, la ville est située dans une région agricole (céréales et fruits). Elle est aussi le second centre industriel du pays (fer, acier, pétrole, produits chimiques). Concepcion abrite également une université.

A proximité de Concepcion, Talcahuano est un important port d'exportation de blé. Industrie de la pêche, minoteries, raffinage du pétrole constituent les autres activités.

Les deux cités réunissent 1,7 million d'habitants.

Temuco

A 670 km au sud de la capitale, sur le Rio Cautin, Temuco bénéficie d'un commerce actif (céréales, bois, tanneries).

Punta Arenas

Cette ville maritime située sur la rive occidentale du détroit de Magellan est un important centre d'expédition de la laine, des cuirs, de la viande congelée de mouton et du bois exploité dans les régions sud du pays. Scieries, tanneries, conserveries de poissons constituent l'essentiel de son activité industrielle.

Antofagasta

Située au nord du pays, à 1200 km de la capitale, la ville connut une expansion rapide grâce à l'exploitation de riches gisements dans le désert d'Atacama : cuivre, nitrates, argent, plomb, zinc, tungstène. Port bien abrité de la côte Pacifique nord, c'est le centre d'exportation des ressources minières de la région mais aussi des pays voisins enclavés auxquels le port est relié par un important réseau routier et ferroviaire.

Economie

Présentation générale

L'économie chilienne jouit d'une grande stabilité. Les résultats macro-économiques du Chili sont bons : croissance forte (6,3 % en 2005), excédents budgétaires, inflation contrôlée malgré une augmentation en 2005 (4%), taux d'investissement élevé, afflux de capitaux étrangers, dette extérieure maîtrisée, réserves internationales importantes.

Le taux de chômage reste cependant élevé (8%), mais est en baisse par rapport aux années précédentes.

Le pays demeure fortement dépendant du cours mondial des matières premières dont il est producteur mais les réformes structurelles mises en œuvre (taux de change flottants, indépendance de la banque centrale) tout comme une politique économique et budgétaire orthodoxes permettent actuellement au Chili de bien résister aux éventuels chocs externes.

Agriculture

L'agriculture occupe 14% de la population active et contribue pour 8% au PNB du pays.

La majorité des activités agricoles sont concentrées dans la Vallée centrale (8% seulement des terres sont cultivées). En raison de la variété des climats, les cultures sont diversifiées : blé, pomme de terre, betterave à sucre, maïs, riz, fruits. Le secteur du vin place le Chili parmi les premiers exportateurs mondiaux.

L'élevage est également prospère (bovins, porcins et ovins).

La pêche (4ème rang mondial en termes de captures halieutiques) et le secteur du bois sont d'importants pourvoyeurs de devises.

Energies et Industries

Ce secteur occupe 27% de la population active et contribue pour 31% au PNB du pays.

Doté d'importantes ressources minières, le Chili se situe au 1er rang mondial pour la production de cuivre et au 5ème rang pour l'argent ; il possède également des gisements de charbon, fer, or, zinc, manganèse. Le cuivre représente environ 40% des exportations mais celles-ci sont largement soumises aux fluctuations des prix du marché mondial.

Le secteur secondaire repose essentiellement sur la transformation des ressources forestières, agricoles et minières du pays : transformation du cuivre et de l'acier, ciments, papier, produits alimentaires. Les fleuves à débit rapide qui descendent des Andes représentent un énorme potentiel hydroélectrique et contribuent pour une part importante à la production d'énergie.

Services

Les services occupent 59% de la population active et contribuent pour 61% au PNB du pays.

Le commerce extérieur est très actif. Le Chili a signé un accord d'association avec le Mercosur en juin 1996. Un accord-cadre d'association dit de « quatrième génération », incluant un volet libre-échange a été signé avec l'Union Européenne qui absorbe 25% des exportations chiliennes.

Les premiers partenaires commerciaux du Chili sont l'Amérique du Nord et l'Asie (Japon, Chine, Corée du Sud, Taiwan).

La France est le 10ème fournisseur et le 9ème client du Chili. Le Chili a également signé des accords de libre échange avec les Etats-Unis, la Corée du sud, le Canada, le Mexique Il est en négociation avec l'Inde, la Chine, Singapour et la Nouvelle-Zélande.

Principaux indices

PIB en milliards US\$ (source FMI) : 94,1

PIB / habitant en US\$: 5.897

PIB / habitant (en parité de pouvoir d'achat) en US\$: 10.422

Croissance du PIB en volume (%) : 6,1

Taux d'inflation (glissement annuel en %) : 2,4 %

Taux de chômage moyen (%) : 8,8

Importations en million US\$: 23 006

Exportations en million US\$: 32 025

Solde en million US\$: + 9 019

Investissements directs étrangers en milliards US\$: 7 602

(Données 2005)

Vie pratique

Entrée et séjour

Passeport, visa, permis de travail

Formalités à effectuer en France

Si vous désirez vous installer, étudier ou effectuer un stage au Chili, vous devez déposer votre demande de visa auprès du Consulat général du Chili en France. Les conditions et documents requis sont indiqués sur le site Internet du Consulat : www.cgparis.cl

Formalités à effectuer au Chili

Visa de touriste

Les Français n'ont pas besoin de visa de tourisme pour voyager au Chili. Il suffit d'un passeport en règle et d'un billet de sortie du Chili.

Si vous désirez prolonger votre séjour, vous avez la possibilité de demander une prorogation de 3 mois. Pour cela, vous devrez vous munir d'une photocopie de votre passeport et de la carte de touriste qui vous a été délivrée à l'entrée dans le pays. Les frais de prorogation s'élèvent à 100 \$.

Votre statut de touriste ne vous autorise pas à travailler au Chili.

Visa temporaire

Si vous effectuez une mission de moins de 3 mois au Chili, vous devez demander un permis temporaire de travail auprès du :

Ministère de l'Intérieur

Departamento de Extranjería y Migracion (Service des étrangers et de l'immigration)

Augustinas 1235 - pisos 2 y 4 - Santiago Centro.

Téléphone : [56] (2) 550 24 84 / 550 24 88 / 550 24 85 / 550 24 93

Site Internet : www.extranjeria.gob.cl

Les documents demandés sont la promesse de travail et la légalisation de vos diplômes (de préférence auprès du Consulat général du Chili en France).

Les personnes ayant un lien de parenté ou mariées avec un ressortissant chilien, ainsi que les investisseurs et les commerçants, peuvent demander un visa temporaire qui leur permettra de travailler légalement dans le pays. Les documents nécessaires pour son obtention sont indiqués sur le site Internet du service des étrangers et de l'immigration du ministère chilien de l'Intérieur.

Visa soumis à un contrat de travail

Pour un séjour de plus de 3 mois, il faut solliciter un visa "*Sujeto a Contrato*" en présentant les documents suivants : formulaire de résident dûment complété, photocopie du passeport, photocopie de la carte de touriste, 3 photos d'identité récentes, un contrat de travail en original signé devant notaire.

Ce type de visa est délivré pour une durée ne pouvant excéder 2 ans. Au-delà, vous avez la possibilité de demander un permis de résidence définitive.

Sachez que votre contrat d'embauche oblige votre employeur à vous payer un billet retour en France, en cas de licenciement, démission ou pour toute autre cause de rupture du contrat de travail.

Tout étranger désirant s'installer au Chili doit être en possession d'un visa de long séjour à son entrée dans le pays pour pouvoir effectuer les formalités de dédouanement lors du déménagement. Ce visa s'obtient auprès du Consulat général du Chili en France.

Cependant, les autorités chiliennes permettent aux étrangers entrés au Chili sans visa d'entreprendre les démarches directement dans le pays auprès du Ministère de l'Intérieur chilien. Un visa temporaire est alors délivré pour un an, renouvelable une fois. A l'issue de ces deux années, un visa de résidence définitive pourra être délivré.

Le détail des procédures est disponible sur le site Internet des Services d'Immigration : www.extranjeria.gob.cl

L'obtention d'un visa temporaire sur place peut parfois demander une année et beaucoup d'énergie. En raison de ces délais, il est recommandé d'arriver au Chili avec un visa déjà apposé sur son passeport. A noter qu'il existe au Chili des professionnels spécialisés dans l'obtention de visa. Ces personnes feront la queue pour vous et sont habitués aux procédures. Il faut compter environ 100 euros en plus des frais de visa.

Visa étudiant / stages

Les étudiants français doivent demander un visa pour poursuivre leurs études au Chili. Ce visa ne les autorise pas à travailler dans le pays. Après deux années d'études, ils peuvent demander un permis de résidence définitive.

Pour effectuer un stage rémunéré au Chili, vous devez demander un visa temporaire et présenter les documents suivants : formulaire dûment complété, photocopie du passeport et de la carte de tourisme, 3 photos d'identités, la convention de stage, une carte de l'entreprise attestant du stage ainsi que du montant de la rémunération.

Dernière mise à jour : 19/03/2007.

Formalités douanières

Le fret aérien est conseillé pour le transport de cantines. Pour un déménagement complet mieux vaut avoir recours au fret maritime. Il faut compter un délai d'acheminement d'un mois environ depuis la France. Les biens acheminés par voie maritime arrivent à Valparaíso où ils sont dédouanés par les services chiliens.

A titre indicatif, le prix moyen du mètre cube est d'environ :

- 1 900 par voie aérienne
- 300 par voie maritime.

S'agissant d'un déménagement international, il est primordial de s'entourer d'un maximum de garanties en faisant appel à un professionnel disposant de certifications reconnues (marque NF Service, ISO 9002, etc.).

En France, l'Association française des déménageurs internationaux (AFDI) se porte garante de la qualité des prestations assurées par ses membres. Elle propose au particulier des renseignements pratiques ainsi que des adresses pour organiser un déménagement à l'étranger. Il peut être utile de consulter son site internet ou de contacter le Numéro vert accessible gratuitement depuis la France.

Association française des déménageurs internationaux (AFDI)

Tél. : 0800 010 020 - Télécopie : 01 49 88 61 46

Courriel : contact@csdemenagement.fr - Internet : www.csdemenagement.fr/afdi.asp

◆ Pour en savoir plus

Dernière mise à jour : janvier 2007.

Vaccination

Aucune vaccination n'est exigée à l'entrée du pays. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est cependant obligatoire pour les voyageurs venant d'une zone infectée et les personnes se rendant à l'Ile de Pâques.

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical

Systematiquement :

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite : à mettre à jour ;
- Hépatite A pour les enfants à partir de l'âge de 1 an.

Pour des séjours prolongés et/ou à risques (conditions d'hygiène précaires) :

- Typhoïde : pour les enfants à partir de l'âge de 2 ans ;
- Hépatite B ;
- Rage (situation d'isolement ou accès au traitement sur place difficile).
- Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, le BCG est recommandé dès le premier mois et le vaccin contre la rougeole-oreillons-rubéole dès l'âge de 9 mois.

Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir.

- ◆ Pour en savoir plus

Dernière mise à jour : 09/01/2007.

Animaux domestiques

- Pays de destination situé hors de l'Union européenne
- Pays de destination situé dans l'Union européenne (à l'exception de l'Irlande, de Malte, de la Suède et du Royaume-Uni)
- Expédition vers l'Irlande, Malte, la Suède et le Royaume-Uni

Les formalités à accomplir avant le départ de France diffèrent selon que le pays de destination est situé hors ou au sein de l'Union européenne.

Pays de destination situé hors de l'Union européenne

Certains pays réglementent l'entrée des animaux sur leur territoire (permis d'importation, quarantaine, interdiction). Prévoyez un délai d'au moins dix jours pour effectuer toutes les formalités, voire de plusieurs mois pour les pays exigeant une quarantaine.

Pour connaître les conditions exactes, vous devrez prendre contact :

1. avec l'ambassade en France du pays de destination. Si, au cours de son transport de la France vers le pays de destination, l'animal doit transiter par un ou plusieurs pays, vous devrez également vous conformer à la réglementation du ou des pays de transit de l'animal. A noter que certains pays refusent le transit d'animaux.

Des informations générales sur la réglementation de nombreux pays sont également disponibles sur le site de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iatatravelcentre.com/ Rubrique " country information ".

2. le cas échéant, avec la ou les compagnies aériennes pour connaître les conditions de transport de l'animal (en soute ou en cabine, normes des cages, nourriture, etc.).

Pour connaître les normes internationales de transport des animaux et des cages, vous pouvez consulter le site de l'Association internationale du transport aérien (AITA) : www.iata.org/whatwedo/cargo/live_animals/index.htm

Si l'ambassade dispose d'une information particulière, celle-ci doit être communiquée à votre vétérinaire qui vous guidera pour la suite.

Dans le cas où l'ambassade ne disposerait pas d'informations sur la réglementation sanitaire de son pays, vous devrez respecter, par défaut, les conditions suivantes :

- l'animal doit être en règle vis-à-vis des exigences réglementaires françaises en matière de santé et de protection animale. Pour plus de renseignements sur la réglementation française, vous pouvez prendre contact avec votre vétérinaire ou la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département.
- les documents suivants sont obligatoires pour l'animal et doivent être établis par un vétérinaire:
 - * identification par tatouage ou micropuce ;
 - * attestation de vaccination contre la rage en cours de validité ;
 - * certificat international de bonne santé, établi par le vétérinaire dans la semaine précédant le départ de France.
- Il est également conseillé de se munir du carnet de vaccination tenu à jour de l'animal.

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le service « santé animale » de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) de votre département pour la validation des documents établis par le vétérinaire traitant.

Légalisation des documents

Certains pays exigent que les documents validés par la DDSV soient ensuite légalisés ou munis de l'Apostille. Il convient donc de se renseigner sur ce point auprès de l'ambassade du pays de destination .

Pour connaître le régime de légalisation du pays de destination, vous pouvez également consulter le site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr Rubrique "les Français et l'étranger > Vos droits et démarches > Légalisation de documents > Régime de légalisation selon le pays".

L'apostille s'obtient auprès des cours d'appels. Vous pouvez trouver leurs coordonnées sur le site du ministère de la justice : www.justice.gouv.fr Rubrique Annuaire et contacts > Annuaire des juridictions.

La légalisation est effectuée par le bureau des légalisations du ministère des affaires étrangères. Pour toute information sur les légalisations, vous pouvez consulter le site du ministère des affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr Rubrique "les Français et l'étranger > Vos droits et démarches > Légalisation de documents" ou contacter :

le bureau des légalisations

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris
Téléphone : 01 53 69 38 28 / 01 53 69 38 29

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > exportation de carnivores domestiques vers les pays tiers ".

Pays de destination situé dans l'Union européenne (à l'exception de l'Irlande, de Malte, de la Suède et du Royaume-Uni)

Une information très détaillée est disponible sur le site du Ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/> Rubrique " santé et protection des animaux > animaux de compagnie > transport > mouvements non commerciaux des carnivores domestiques entre les Etats membres de l'Union européenne ".

Les chiens, les chats et les furets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être identifiés par tatouage ou par puce électronique ;

- être valablement vaccinés contre la rage ;
- être titulaires d'un passeport délivré par un vétérinaire habilité attestant de l'identification et de la vaccination contre la rage de l'animal ;
- dans le cas de la Finlande, avoir subi un traitement contre l'échinococcose moins de 30 jours avant le départ.

Le système d'identification électronique, ainsi que la reconnaissance de la validité de la vaccination contre la rage, peuvent varier d'un Etat membre à l'autre. Il est donc vivement recommandé de prendre contact avec [l'ambassade du pays de destination](#) .

Site de la Finlande : www.mmm.fi/el/julk/pdf/Import%20of%20pets%203.7.2004%2017.5...pdf

Expédition vers l'Irlande, Malte, la Suède et le Royaume-Uni

Les chiens et les chats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être âgés d'au moins 3 mois ;
- être identifiés par puce électronique ;
- être valablement vaccinés contre la rage ;
- avoir subi un tirage sérique des anticorps antirabiques (examen de laboratoire effectué sur un prélèvement sanguin et permettant de s'assurer de la validité de la vaccination de l'animal contre la rage) dans un [laboratoire agréé par l'Union européenne](#) . Le résultat doit être supérieur ou égal à 0,5 UI/ml ;
- être titulaire d'un passeport délivré par un vétérinaire ;
- avoir subi un traitement contre les tiques et l'échinococcose ;
- pour Malte et le Royaume-Uni, être acheminés par un moyen de transport reconnu.

Attention :

La réglementation diffère selon le pays sur les points suivants :

- la méthode d'identification ;
- le délai à respecter entre la vaccination contre la rage et le prélèvement sanguin ;
- le délai à respecter entre le prélèvement sanguin et la date d'expédition de l'animal ;
- le délai à respecter entre la date du traitement contre les tiques et contre l'échinococcose et l'expédition de l'animal.

Il est, par conséquent, conseillé de prendre contact avec [l'ambassade du pays de destination](#) et de consulter les sites suivants :

- Site de l'Irlande : www.agriculture.gov.ie
- Site de la Suède : www.sjv.se (site en langue anglaise)
- Site du Royaume-Uni : www.defra.gov.uk/
- Site de Malte : www.mrae.gov.mt

Maintien du contact avec la France

Ambassade et consulat de France

Pour consulter l'annuaire des ambassades et consulats français à l'étranger , [cliquez ici](#)

Démarches administratives consulaires

Inscription au registre des Français établis hors de France

Dès votre arrivée dans le pays d'accueil, il est vivement recommandé d'accomplir certaines formalités auprès du consulat, notamment l'inscription au registre des Français établis hors de France. Même si cette démarche n'est pas obligatoire, elle

est essentielle pour assurer efficacement votre protection consulaire en cas de difficulté ou de péril grave.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique "démarches administratives" sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Le droit de vote à l'étranger

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique sur les "élections" sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Français en difficulté

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la thématique "Français en difficulté" sur le site de la Maison des Français de l'Etranger.

Dernière mise à jour : 08/09/2008.

Autorités françaises dans le pays

Réseau français de coopération et d'action culturelle

Les coordonnées des centres culturels, des alliances françaises, des instituts français, des instituts de recherche et des services de coopération et d'action culturelle de votre pays de résidence sont répertoriées dans le carnet d'adresse du réseau français de coopération et d'action culturelle à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique "services et formulaires > annuaires, adresses > réseau de coopération et d'action culturelle".

Mission économique

Vous pouvez trouver les coordonnées et le site Internet de la mission économique de votre pays de résidence en consultant le site Internet suivant : www.missioneco.org/me/.

Vos élus à l'Assemblée des Français de l'étranger

Pour toute information sur l'Assemblée des Français de l'étranger et pour connaître les conseillers et les Sénateurs qui représentent les Français établis hors de France, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

- l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) : www.assemblee-afe.fr/ Rubrique "AFE > Annuaire" ;
- le Sénat au service des Français de l'étranger : www.expatries.senat.fr/

Associations dans le pays

Associations françaises

Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne

Marchant Pereira 201, oficina 701 - Providencia - Santiago

Tél : (56 2) 225 55 47 - Télécopie : (56 2) 225 55 45

Courriel : info@camarafrancochilena.cl - Internet : www.camarafrancochilena.cl

François EDANT, Président

Marie DESCHASEAUX, Directrice

Santiago Accueil

Maison de France - San Crescente 451 - Las Condes Santiago

Tél : (56 2) 233 72 36

Courriel : cboudess@terra.cl - Internet : www.santiagoaccueil.com

Christine BOUDESSEUL, Présidente

Union des Français du Chili

Maison de France - San Crescente 451 - Las Condes - Santiago

Tél : (56 2) 233 72 36 - Télécopie : (56 2) 232 93 07

Courriel : ufch@adsl.tie.cl

Patrick MUZARD, Président

Comité des Dames Françaises de la Bienfaisance

Maison de France - San Crescente 451 - Las Condes - Santiago

Tél: (56 2) 233 72 36 - Télécopie : (56 2) 232 93 07

Marie-Christine HARITÇALDE, présidente

Association Démocratique des Français à l'Etranger

Casilla 828 Santiago

Tél : 56-2 205 18 13

Courriel : michelbourguignat@hotmail.com - Internet : www.francais-du-monde.net/

Michel BOURGUIGNAT, Président

Union nationale des anciens combattants

Section Chili - M. Elie de la Taille - Asturias 257 - Apt 1401 - Las Condes - Santiago

Courriel : elie@vtr.net

Lycées français au Chili :

Lycée Antoine de SAINT-EXUPERY de Santiago

Luis Pasteur 5814, Vitacura, Casilla 94, Santiago

Tél: (56 2) 218 51 51

Internet : www.lafase.cl

Lycée Charles de GAULLE de Concepción

Colo-Colo 51, Casilla 3081, Concepción

Tél: (56 41) 262 70 00

Courriel : consultas@cdegaulle.cl - Internet : www.cdegaulle.cl

Lycée Jean MERMOZ de Curicó

Avenida España 777, Casilla 737, Curicó

Tél : (56 75) 310 081

Internet : [ww.ljean-mermoz.cl](http://www.ljean-mermoz.cl)

Lycée Claude GAY de Osorno

Las Quemadas s/n Loteo 4-A, Casilla 61-0, Osorno

Tél : (56 64) 33 08 00

Internet : www.afo.cl

Lycée Jean d'ALEMBERT de Valparaíso

Calle Las Perdices 450 - Reñaca, Casilla 5031, Viña del Mar

Tél : (56 32) 838 090

Casernes de Pompiers "Pompe France":

Pompe France de Santiago

Santo Domingo 1495, Santiago

Tel : (56 2) 696 13 11 - Télécopie : (56 2) 699 51 09

Courriel : contacto@pompefrancesantiago.cl - Internet : www.pompefrancesantiago.cl

Sergio Segeur, Directeur

"Pompe France" de Valparaíso

5ème Cie.de Pompiers de Valparaíso

Freire N° 171, Valparaíso
Tél : (56 32) 214867 - Télécopie : (56 32) 593937
Courriel : 5eme@pompefrance.cl - Internet : www.pompefrance.cl
Juan Carlos Torres, Directeur

Pompe France de Concepción

Las Heras 745, Concepción
Tel : (56 41) 21 03 31
Courriel : contacto@pompefranceconcepcion.cl - Internet : www.pompefranceconcepcion.cl
Gonzalez Gerson, Directeur

Pompe France de Punta Arenas

Av. España 0818, Punta Arenas, Magallanes
Tél : (56 61) 214 157
Courriel : mrosas@pompefrancepuntaarenas.cl - Internet : www.pompefrancepuntaarenas.cl
Mauricio Alejandro Rosas Perrière, Directeur

◆ Pour en savoir plus

Dernière mise à jour : 01/12/2006

Télévision - Radio

Télévision

Le Chili dispose d'une offre télévisuelle gratuite de 7 chaînes. La qualité des programmes est assez médiocre et la publicité est omniprésente. Les deux principales chaînes sont TVN (Télévision Nationale) et Canal 13 (Universidad Católica).

Il est possible de regarder des programmes français et québécois sur le câble (TV5).

De plus, les principales chaînes françaises offrent la possibilité de visualiser les journaux télévisés, ainsi que quelques programmes, sur leurs sites internet :

France 2 : www.france2.fr
France 3 : www.france3.fr
France 5 : www.france5.fr
TF1 : www.tf1.fr
Canal Plus : www.canalplus.fr
M6 : www.m6.fr

La chaîne France 24 (www.france24.com) sera lancée début décembre 2006 et proposera des informations en continu sur internet.

Il n'existe pas de taxe de type « redevance audiovisuelle » au Chili.

Radio

Radio France Internationale offre des retransmissions (quelques émissions) via des radios FM locales :
A Santiago : Radio Bio Bio (98.1 FM) et Radio Universidad de Chile (102.5 FM)

Toutes les fréquences de diffusion au Chili sont disponibles sur le site de Radio France International (www.rfi.fr), rubrique « capter RFI ».

Dernière mise à jour : 01/12/2006

Presse française

A Santiago, vous pouvez trouver la majorité des titres de la presse française à la Librairie Française, ainsi que dans certains kiosques du centre ville. Un grand nombre de journaux et revues français sont disponibles : Le Monde, Le Figaro, L'Express, Le Point, Le Nouvel Observateur, magazines d'histoire, d'art, etc. Dans les autres villes du Chili, il est recommandé de souscrire un abonnement.

La presse française est consultable gratuitement à l'**Institut franco-chilien** :

Francisco Noguera 176 - Providencia - Santiago

Tél. : (56 2) 470 80 60 - Télécopie : (56 2) 470 80 90

Courriel : france@netline.cl - Internet : www.icf.cl

Quelques librairies diffusent des ouvrages français :

- **Librairie française** : 1) Mall Alto Las Condes ; 2) Estado 337, local 22, Santiago centro. 3) Luis Pasteur 5399, Vitacura, Santiago centro
- **Comptoir du livre français** : Luis Carrera 1757, Vitacura, Santiago.
- **Librairie Apostrophe** : Merced 324, Santiago centro.

A noter : un français expatrié au Mexique a créé le site www.lepetitjournal.com sur lequel vous trouverez des articles généraux sur l'actualité française et une section consacrée à certaines villes à l'étranger. Santiago en fait partie.

De plus, les principaux journaux et revues français ont un site Internet :

- Le Monde : www.lemonde.fr
- Le Figaro : www.lefigaro.fr
- Libération : www.liberation.fr
- Courrier International : www.courrierinternational.fr
- Le Monde Diplomatique : www.monde-diplomatique.fr
- Le Point : www.lepoint.fr
- L'Expansion : www.lexpansion.com
- Le Nouvel Observateur : www.nouvelobs.com.

Dernière mise à jour : 01/12/2006

Poste

Il faut compter 2 à 3 semaines pour l'acheminement entre le Chili et la France d'une lettre affranchie au tarif économique (470 pesos).

Pour connaître la liste de tous les tarifs, vous pouvez consulter le site de la poste chilienne ("Correos de Chile"):

- www.correos.cl

Les adresses se présentent généralement au Chili sous la forme suivante :

« Kennedy 5454, piso 3, Of. 301 »

Ce qui signifie : avenue Kennedy, au 3ème étage du numéro 5454, dans le bureau 301

Pour les objets de valeur, il est préférable d'avoir recours à un service de colis rapide et sécurisé :

- Chronopost
- DHL : www.dhl.cl
- Fedex : www.fedex.com

Au niveau local, il existe plusieurs services de messagerie privés, offrant plus de sécurité et de rapidité que les services

postaux de Correos de Chile. A titre d'exemple :

- Chilexpress : www.chilexpress.cl

Dernière mise à jour : 01/12/2006

Téléphone - Internet

Téléphone

Les communications téléphoniques entre le Chili et la France sont bonnes.

Le coût d'un appel international varie entre 100 et 150 \$/mn, selon l'opérateur.

Il existe de nombreux commerces appelés « centro de llamadas » qui permettent de réaliser des appels nationaux et internationaux à coût modéré (environ 150 \$/mn pour un appel vers la France).

Par ailleurs, certains opérateurs proposent des tarifs spéciaux que ce soit à travers l'achat d'une carte téléphonique ou d'options d'abonnement. Par Internet et via l'utilisation d'un micro et d'un casque, le logiciel Skype permet de réaliser des appels de votre PC vers un fixe ou un téléphone portable partout dans le monde à des tarifs extrêmement bas.

Indicatifs téléphoniques

Depuis la France vers le Chili, pour les téléphones fixes, vous devez composer le :

00 56 + code ville + numéro de téléphone

Par exemple : pour joindre la Chambre de Commerce Franco-Chilienne (n° 225 55 47), située à Santiago, il faut composer le 00 56 2 225 55 47

En août 2006 est entré en vigueur un nouveau système de numérotation téléphonique pour les téléphones portables (ajout d'un 9 avant le numéro), ainsi que pour les téléphones fixes dont le numéro commence par les codes régionaux 41 et 32 (ajout d'un 2 entre le code régional et le numéro).

Par exemple : pour appeler depuis la France l'Alliance Française de Viña del Mar, vous devez composer le : 0056 + 32 + 2 + 83 80 90

Pour appeler un portable chilien depuis la France, vous devez composer le :

0056 + 9 + numéro de portable commençant par 9 ou 8

Depuis le Chili vers la France, il faut choisir l'opérateur téléphonique ("carrier") qui acheminera vos appels. Vous devez composer le code de l'opérateur + 0 33 (France) + le numéro français sans le 0 initial.

Codes des opérateurs

110 : 110 AT&T

112 : Convergencia Chile

113 : Transam Comunicaciones

116 : Carrier 116

117 : Carrier 117

118 : IFX Larga distancia

120 : Globus 120

121 : 121 Telefonica del sur

122 : Manquehue LD

123 : ENTEL

127 : Sur Comunicaciones

154 : Micarrier

155 : Carrier 155

159 : GTD Larga Distancia

171 : Telmex
181 : Bellsouth
188 : 188 Mundo

Internet

Le réseau Internet est bien développé au Chili. Il est possible d'obtenir une connexion à haut-débit dans la plupart des grandes villes.

Les principaux fournisseurs d'accès sont Telefónica et VTR.

Les services sont globalement plus chers qu'en France pour des prestations identiques. Il faut compter environ 20.000 pesos par mois (30 euros) pour une connexion 512k illimitée.

Installer le téléphone et Internet dans son logement peut parfois s'avérer difficile pour un étranger sans résidence définitive. Certaines compagnies comme Telefónica refusent d'établir un contrat dans ces conditions. Une des solutions est de passer par un distributeur sous-traitant (kiosques présents dans les centres commerciaux) qui sera moins regardant sur les pièces justificatives.

Des cybers-cafés existent dans pratiquement toutes les villes chiliennes. Les tarifs sont très abordables (entre 600 et 1 000 pesos l'heure, soit environ 1 euro).

Dernière mise à jour : 01/12/2006

Cadre de vie

Ambiance pour un Français

Les Français entretiennent de bons rapports avec les Chiliens, qui sont naturellement courtois et accueillants. Le rythme de vie plus lent et le manque de ponctualité nécessitent, les premiers mois, un temps d'adaptation.

La connaissance de l'espagnol est indispensable à une bonne intégration. L'accent chilien étant très différent de l'accent espagnol, il vous faudra un certain temps pour vous y habituer.

De manière générale, les Chiliens sont plutôt réservés. Attendez-vous à la question « ¿Y por que Chile ? ». Les Chiliens s'étonnent en effet que les étrangers puissent avoir envie de venir se perdre, comme ils disent, « au bout du monde ». Ils entretiennent un certain complexe à l'égard de leur pays et tout ce qui est d'origine européenne ou nord-américaine a plus de valeur à leurs yeux. Mais au moment de la fête nationale, le 18 septembre, le nationalisme enfoui resurgit : les maisons et immeubles se couvrent de drapeaux chiliens et tous vous parlent du folklore et de l'histoire de leur pays !

Dernière mise à jour : 08/12/2006

Conditions générales de sécurité

Vous trouverez des informations, régulièrement actualisées, sur les conditions de sécurité au Chili sur le site " conseils aux voyageurs " du ministère des Affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr/ Rubrique " conseils aux voyageurs ".

Loisirs

Activités socioculturelles en français

Une fois par an, généralement au mois d'octobre, la Chambre de Commerce Franco-Chilienne et l'Ambassade de France au Chili organisent la **Semaine Française au Chili** (www.semanafrancesa.cl). De nombreuses activités culturelles et

commerciales sont proposées avec pour objectif la diffusion de la culture française et la promotion de la marque France au Chili. La prochaine Semaine française au Chili se tiendra du 18 au 28 octobre 2007.

D'autre part, des activités culturelles françaises (expositions, concerts, conférences) sont organisées régulièrement à Santiago et dans les principales villes de province (Vina del Mar/Valparaiso, Concepcion, Osorno) par les instituts de l'Alliance Française. Une centaine de manifestations se déroulent ainsi chaque année à Santiago et en province.

Le cinéma « **El Biógrafo** » (Jose Victorino Lastaria 181, Santiago centro, www.transeuropafilms.cl), diffuse régulièrement des films français sous-titrés.

Un programme des activités culturelles en français ou en relation avec la France est disponible sur le site de l'**Institut Franco-Chilien** (ICF) :

Francisco Noguera 176 - Providencia - Santiago du Chili

Tél. : (562) 470 80 60 - Télécopie : (562) 470 80 90

Courriel : france@netline.cl - Internet : www.icf.cl > Rubrique Agenda culturel

Réseau des Alliances françaises

Instituto de Lengua y de Cultura Francesa

Edificio Ferrocarril Arica-La Paz - 21 de Mayo 51 of 2 - Arica

Tel : (56 58) 24.24.29 - Courriel : alfonso.castro@voila.fr

Directeur : Alfonso CASTRO

Institut Franco-Chilien d'Antofagasta

Esmeralda 2286 - Antofagasta

Tel : (56 55) 78 36 70 - Courriel : chilenofrancesantof@vtr.net

Directrice : Graciela HIDALGO

Alliance Française de la Serena

Matta 261, Casilla 484 - La Serena

Tel : (56 51) 21 10 05 - Télécopie : (56 51) 21 10 05

Courriel : alliancefrancaise.laserena@vtr.net

Directeur : Alfredo AZANCOT

Centre Culturel Alliance Française de Viña del Mar

Maison de France - Casilla 8238 Correo 2 - Viña del Mar

Tel : (56 32) 48 30 38 - Courriel : alliance.valparaiso@vtr.net

Délégué général : Olivier ORTIZ

Institut Franco-Chilien de Chillán

Avenida Libertad 325 - Chillán

Tel : (56 42) 22 79 31 - Courriel : icfchillan@tie.cl

Directrice : Arlette GUEGUEN

Centre Culturel Alliance Française de Concepción

Colo Colo 1 - Concepción

Tel : (56 41) 22 68 13 - Télécopie : (56 41) 25 49 91

Courriel : culturalaf@cdegaulle.cl

Directrice : Mónica GONZALEZ

Institut Franco-Chilien de Temuco

Antonio Varas 736 Casilla 757 - Temuco

Tel : (56 45) 21 20 85 - Télécopie : (56 45) 21 20 85

Courriel : rialpa50@hotmail.com

Directeur : Alejandro PACHECO

Centre Culturel Alliance Française d'Osorno

O'Higgins 517 - Osorno
Tel : (56 34) 31 70 10 - Courriel : teresitaps@terra.cl
Directrice : Marisol MARTINIC

Institut Franco-Chilien de Valdivia

Arauco 225 - Oficina 34 - Valdivia
Tel./Télécopie : (56-63) 22 27 37 - Courriel : icfvaldivia@hotmail.com
Directrice : Andrea ROSAS

Alliance Française de Coyhaique

Moraleda 309 - Coyhaique
Tel : (56 67) 21 15 96 - Courriel : vivi_perez@hotmail.com
Directrice : Viviana PEREZ

Activités socioculturelles locales

Le théâtre au Chili présente des pièces d'origine chilienne. Il n'est accessible que si l'on maîtrise bien la langue.

En 2007 se tiendra la septième édition du festival "Santiago a mil", qui présente de nombreuses pièces de théâtre pour 1 000 pesos (1,5 euro)

Le **festival de la Chanson de Viña Del Mar** en février est renommé internationalement.

La liste des principaux spectacles, concerts, ballets et pièces de théâtre est disponible sur les sites internet suivants :

- www.ticketmaster.cl
- www.feriaticket.cl
- www.800.cl/
- www.municipal.cl/

De nombreuses salles de cinéma offrent, pour les plus anciennes, un confort moyen et excellent dans les grands centres commerciaux plus récents. Les salles commerciales programment généralement des films nord-américains.

La télévision locale propose 7 chaînes hertziennes, dont la programmation comprend de nombreux feuilletons de type américain, ainsi qu'une soixantaine de chaînes câblées, dont TV5.

La vidéo est très répandue et les clubs sont nombreux. Il est à noter que les formats des DVD et des vidéocassettes diffèrent des formats français : le Chili est en zone 4 et la France en zone 2. Par conséquent, un DVD acheté au Chili ne pourra pas être lu sur un appareil français et inversement.

Dernière mise à jour : 08/12/2006.

Tourisme

Le Chili est un pays de contrastes qui offre une grande variété de paysages et d'activités.

Les principales régions touristiques sont les déserts du nord (Atacama), la région des lacs, la route australe, le parc national de Torres del Paine à l'extrême sud, les îles de Chiloé et de Pâques. Ces sites touristiques sont bien conservés.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants:

- www.amb-chili.fr rubrique Tourisme
- www.sernatur.cl
- www.routard.com rubrique Guide > Nos destinations > Chili

Dernière mise à jour : 09/01/2006.

Fêtes légales

- 1er janvier (Jour de l'An)
- Vendredi Saint
- 1er mai (fête du travail)
- 21 mai (fête de la Marine / combat naval d'Iquique)
- 3 juin (Fête-Dieu / Corpus Christi)
- 29 juin (fête de Saint-Pierre et Saint-Paul)
- 15 août (Assomption)
- Premier lundi de septembre (jour de l'Unité nationale)
- 18 septembre (fête de l'Indépendance / fête nationale)
- 19 septembre (jour de l'Armée)
- 12 octobre (jour de l'Hispanité / Dia de la Raza)
- 1er novembre (Toussaint)
- 8 décembre (Immaculée Conception)
- 25 décembre (jour de Noël).

Si un jour férié tombe un week-end ou en milieu de semaine, il est d'usage courant dans les entreprises chiliennes de reporter le jour chômé au lundi ou au vendredi suivant.

Vous pouvez également consulter le site suivant:

- www.tv5.org/TV5Site/voyageurs/accueil.php rubrique Jours fériés dans le monde

Dernière mise à jour : 12/12/2006.

Sports

Tous les sports peuvent être pratiqués au Chili.

On trouve à Santiago de nombreux clubs de sport. Les tarifs d'inscription sont cependant assez élevés. On peut se procurer les équipements nécessaires sur place. De nombreux clubs de remise en forme, aérobic et musculation existent dans les quartiers résidentiels.

Le sport national est bien évidemment le football. Il est presque un enjeu d'intégration chez les hommes chiliens ! Les trois principaux clubs sont : *Colo Colo* (l'équipe la plus populaire et la plus ancienne), *Universidad de Chile* (la U) et *Universidad Católica*.

Il est à noter que la « *Liga Internacional* » (www.ligainternacional.cl) rassemble différentes équipes dans un championnat amateur, dont l'équipe « *Francia* » dans laquelle jouent plusieurs Français.

Le rodéo est également très pratiqué dans les campagnes. De nombreuses démonstrations sont effectuées à l'occasion de la fête nationale les 18 et 19 septembre.

Les eaux du Pacifique sont en général assez froides (le courant de Humboldt remonte depuis le pôle sud le long des côtes chiliennes). De grandes différences de températures de l'eau sont observées entre le nord et le sud. En raison de nombreux rouleaux, il est recommandé de se baigner aux abords des plages réputées non dangereuses ou soumises à une stricte surveillance. Il existe de nombreuses plages pour la pratique du surf. La plage de Pichilemu (www.pichilemu.cl) au Sud de Valparaiso est réputée pour sa compétition internationale de surf.

Il est possible de pratiquer le ski dans les stations proches de la capitale (Colorado, Valle Nevado). Les prix restent cependant assez élevés. Il faut compter 70 euros la journée par personne pour un forfait avec location de skis.

La chasse est autorisée du 1er avril au 1er août. Un permis est obligatoire. L'arme devra être déclarée à l'arrivée dans le

pays et sera gardée à l'aéroport contre un reçu en attendant son enregistrement. Pour toute information complémentaire, vous devez vous adresser au Ministère Chilien de l'Economie, oficina de caza, avenida Portales 3396.

La pêche sportive nécessite également l'obtention d'un permis qui diffère selon que son titulaire est résident ou pas. Pour l'obtenir, vous devez vous adresser au Service national de la pêche au Ministère de l'Economie, San Antonio 427. La période de pêche autorisée varie selon les espèces.

Dernière mise à jour : 12/12/2006.

Coût de la vie

Monnaie et change

L'unité monétaire est le peso chilien.

En novembre 2006, 1 peso = 0,0015 euro ; un euro = 677 pesos.

Les billets sont de \$1.000 (una luca), \$2.000, \$5.000, \$10.000 et \$20.000.

Les pièces sont de \$1, \$5, \$10, \$50, \$100 (una moneda) et \$500.

L'euro est parfaitement accepté dans les bureaux de change. Si vous comptez voyager, préférez toutefois le Dollar américain (US\$), plus utilisé au Pérou, en Bolivie et en Argentine.

Usage du Dollar US

Le Dollar US est très peu utilisé au Chili. Il est donc nécessaire de payer en monnaie locale. Cependant, conséquence de nombreuses dévaluations passées, le Dollar reste la monnaie de référence pour de nombreux Chiliens. A titre d'exemple, les prix des billets d'avion sont indiqués en Dollars dans les agences de voyage. Un grand nombre de Chiliens des classes sociales élevées possèdent des comptes bancaires en Dollars US (ex : Citibank).

- Convertisseur de devises : www.oanda.com/convert/classic

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Opérations bancaires

Paiement par carte bancaire

Le paiement par carte de crédit internationale (type Mastercard ou Visa) est très répandu. Vous trouverez également de nombreux distributeurs automatiques de billets, notamment dans les pharmacies et les supermarchés. L'ensemble des distributeurs de billets au Chili appartient au réseau Redbank.

Pour retirer de l'argent avec une carte étrangère, vous devrez après avoir introduit votre carte :

1. sélectionner l'option « Clientes extranjeros / Foreign clients »;
2. sélectionner « Cuenta Corriente ».

Notez que dans la plupart des commerces, il n'est pas nécessaire de composer le code de votre carte bancaire. La signature et le numéro de passeport ou celui du visa de résidence (RUT) suffisent. N'oubliez pas de vérifier auprès de votre banque en France les frais afférents aux retraits d'espèces et aux paiements à l'étranger.

Ouverture d'un compte bancaire

L'ouverture d'un compte au Chili est particulièrement difficile pour les étrangers.

Il est nécessaire de disposer :

- d'un RUT, c'est-à-dire d'un visa de résidence (temporaire, étudiant, travail);
- de garanties parfois difficiles à réunir (feuilles de paie d'une entreprise domiciliée au Chili, etc.). Armez-vous de patience.

Les principales banques sont : Santander, BBVA, Citibank et Banco de Chile.

Attention : les banques ne sont ouvertes du lundi au vendredi qu'entre 9 heures et 14 heures.

Transferts d'argent

Le peso est librement convertible. Les transferts de fonds entre la France et le Chili sont possibles, moyennant une commission variant entre 20 et 30 Dollars.

A noter que certaines banques françaises proposent des prestations particulières pour les expatriés.

Western Union permet de réaliser des transferts de fonds internationaux moyennant une commission. Vous trouverez la liste des bureaux au Chili sur le site www.westernunion.com

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Budget

Le candidat à l'expatriation devra se garder de chercher à apprécier sa situation en convertissant tous les chiffres en euros ou en tentant de déterminer le pouvoir d'achat en France du montant obtenu. Cette appréciation doit se faire avant tout par rapport au montant des dépenses dans le pays d'expatriation, qu'elles soient exprimées en monnaie locale ou en euros.

Estimation du budget moyen mensuel nécessaire à un expatrié pour couvrir l'intégralité de ses dépenses :

1. pour un célibataire : de 600 000 pesos à 1 000 000 de pesos (soit de 900 à 1 500 €)
2. pour un couple : de 1 000 000 à 1 500 000 de pesos (soit de 1 500 à 2 200 €)
3. pour un couple avec 2 enfants : environ 2 000 000 de pesos (soit 3 000 €).

Les budgets moyens sont donnés à titre indicatif, avec pour référence une domiciliation dans les quartiers résidentiels et un maintien des conditions de vie européennes. Il faut bien sûr prendre en compte que de nombreuses familles chiliennes vivent avec des salaires largement inférieurs. A titre d'information, le salaire minimum au Chili s'élève à 135 000 pesos par mois (environ 200 €).

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Logement

Où se loger ?

Solutions temporaires

Hôtels

| Prix moyen d'une chambre double | Pesos | Euros |
|---------------------------------|--------|-------|
| Grand tourisme / Luxe | 90 000 | 132 |
| Moyen tourisme | 27 500 | 40 |

Appart-hôtels

| Prix moyen par jour | Pesos | Euros |
|---------------------|--------|-------|
| 2 personnes | 50 000 | 73 |
| 4 personnes | 60 000 | 88 |

Le site www.gochile.cl propose une liste d'hôtels et d'appart-hôtels au Chili.

Comment chercher un logement

L'édition du dimanche du *Mercurio* est la référence pour les annonces immobilières. Consulter également le site Internet du *Mercurio* consacré à l'immobilier : <http://propiedades.elmercurio.com/> (annonces et liste des agences immobilières).

Il faut compter environ un mois de recherches pour trouver un logement qui corresponde à vos attentes.

Plusieurs universités proposent une liste de logements, résidences et chambres en location (pour un étudiant ou un jeune professionnel) :

- Universidad Andres Bello : www.unab.cl rubrique Internacional > Estudiantes Extranjeros > Información Útil
- Universidad Católica : www.uc.cl rubrique Asuntos Internacionales > Visa, salud y alojamiento

Les entreprises suivantes proposent, moyennant commission, des chambres chez l'habitant et des appartements meublés :

- Contact Chile : www.contactchile.cl
- Global Citizen : www.globalcitizen.cl

Vous pouvez également passer une annonce gratuite sur le site du Petit Journal (www.lepetitjournal.com) ou celui du Guide du Routard (www.routard.com)

A noter également la présence, au rez-de-chaussée des immeubles en construction, d'appartement types à visiter. N'hésitez pas à vous renseigner.

| Loyer mensuel moyen- quartier résidentiel | pesos | euros |
|---|---------|-------|
| Prix du m ² | 7 692 | 11 |
| Studio | 230 000 | 340 |
| 3 pièces | 361 538 | 532 |
| 5 pièces | 507 692 | 750 |
| Villa | 769 231 | 1 135 |

| Loyer mensuel moyen banlieue | pesos | euros |
|------------------------------|---------|-------|
| Prix du m ² | 1 538 | 2,30 |
| 3 pièces | 115 385 | 170 |
| 5 pièces | 219 231 | 324 |
| Villa | 438 462 | 650 |

Données 2006

Source : annonces publiées sur le site www.emol.com

Typologie des logements

Dpto (Departamento) = appartement

Estudio = studio (1 chambre + cuisine et salle de bain)

Casa = maison

Pieza = chambre

Amoblado = meublé

Un ambiente = une pièce incluant cuisine et chambre

Si vous ne possédez pas de véhicule, privilégiez les logements situés à proximité d'une station de métro.

Quartiers

Santiago Centro

C'est surtout un quartier d'affaires, désert la nuit. Les loyers y sont modérés. Il est difficile d'y stationner. Les immeubles de la rue Lastarria et des alentours sont tranquilles avec de nombreux bars et restaurants. Les immeubles près du Musée des Beaux-Arts sont également bien situés.

Providencia

C'est un quartier d'affaires tranquille. Vous y trouverez de nombreux bars et restaurants. Les loyers sont modérés. C'est un quartier idéal pour un jeune célibataire.

Las Condes / Vitacura / Lo Barnechea / Los Dominicos

Ce sont des quartiers résidentiels et les loyers y sont plus élevés. Un véhicule est presque toujours obligatoire.

La Reina / Ñuñoa

Ce sont des quartiers résidentiels plus populaires que les précédents, calmes et agréables.

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Conditions de location

Il est fortement conseillé de faire un état des lieux et de vérifier, en particulier, l'humidité des murs.

Les baux sont d'une durée d'un à deux ans et renouvelables tacitement (1 à 2 mois de préavis). Un dépôt de garantie équivalent à un ou deux mois de loyer est souvent demandé. La commission d'agence représente la moitié d'un loyer mensuel. Les propriétaires sont relativement exigeants pour les conditions de location, en particulier avec les étrangers. Sont en général exigés des feuilles de paie d'un employeur chilien, des justificatifs de solvabilité bancaire et/ou un aval chilien.

A noter que la signature du contrat se fait toujours au Chili devant notaire. Cette procédure est beaucoup plus courante qu'en France et les frais de l'ordre de quelques euros.

Les charges mensuelles (*gastos comunes*) d'un appartement correspondent aux charges communes de l'immeuble (eau, électricité, ascenseur, piscine, gardien, etc.) et peuvent varier énormément selon les logements (de 15 000 à 300 000 pesos par mois).

Si vous louez une maison individuelle, les barreaux, grilles et système d'alarme sont utiles. Les immeubles ont presque tous des concierges exerçant aussi les fonctions de gardiens.

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Equipements domestiques

Disponibilité en électroménager

De nombreuses marques chiliennes et étrangères d'équipement électroménager sont disponibles sur place à un coût généralement moins élevé qu'en France.

Vous pouvez vous fournir en électroménager dans les grands magasins ou magasins spécialisés suivants :

- Falabella : www.falabella.cl

- Ripley : www.ripley.cl
- Almacenes Paris : www.paris.cl
- Easy : www.easy.cl
- Homecenter Sodimac: www.sodimac.cl
- Jumbo : www.jumbo.cl/
- Lider : www.lider.cl

Le matériel électronique est en général moins moderne qu'en France. Les modèles d'appareil photo numérique et de lecteur mp3 proposés dans la grande distribution au Chili ont environ de 6 mois à un an de retard sur les modèles disponibles en France.

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Electricité

Le courant est de 220 volts et de 50 hertz.

Les prises chiliennes, à deux ou trois fiches, sont différentes des prises françaises. On trouve des adaptateurs bon marché sur le marché local. Les appareils fonctionnant sur 110 V doivent utiliser un transformateur.

La compagnie distributrice d'électricité est Chilectra.

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Mobilier, vaisselle

En matière de mobilier, vaisselle et linge de maison, il existe un vaste choix (grands magasins, boutiques). Vous trouverez tout ce dont vous avez besoin dans les "malls".

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Alimentation

Conditions d'approvisionnement

Chaque quartier possède plusieurs supermarchés de taille moyenne.

De plus, les "malls" (galeries marchandes sur plusieurs étages) offrent une grande variété de services : habillement, alimentation, musique, restaurants, cinémas, centres médicaux.

Les supermarchés de Santiago sont très bien approvisionnés, aussi bien en produits locaux qu'en produits importés.

Les deux principales enseignes d'hypermarchés et supermarchés locaux sont Jumbo et Lider. Il existe aussi d'autres enseignes de taille moyenne (Santa Isabel, Unimarc).

Vous trouverez plusieurs épiceries dans chaque quartier.

Fruits et Légumes

En saison, vous trouverez de nombreux fruits et légumes locaux.

« La Vega » est le principal marché couvert de Santiago. Il est ouvert tous les jours. Vous y trouverez de nombreux fruits et légumes, viandes et tous types de produits alimentaires et ménagers. A voir absolument ! Certains quartiers ont leur propre marché certains jours de la semaine. Vous pourrez aussi vous approvisionner chez les commerçants ambulants qui

vendent fruits et légumes dans une camionnette ou un petit kiosque.

Dernière mise à jour : 13/12/2006.

Coût de l'alimentation

Prix moyen d'un repas dans un restaurant

Selon qu'il s'agisse d'un déjeuner dans une brasserie ou d'un dîner gastronomique, le prix moyen d'un repas peut varier de 5 à 70 €. On trouve tous les types de nourriture à Santiago. Beaucoup de restaurants possèdent également un service de livraison à domicile (sushis, sandwiches, pizzas et mêmes viandes, etc.).

Vous trouverez une liste assez complète des restaurants sur le site <http://restaurantes.emol.com/>

De nombreuses cantines ou brasseries dans les quartiers des affaires proposent des menus le midi à des prix très raisonnables (1 200 à 3 000 pesos, soit entre 2 et 4 €).

Exemples de prix de quelques biens de consommation

Les prix de l'alimentation peuvent varier du simple au double suivant le lieu où vous achetez (hypermarchés ou marché de "La Vega"). Si vous désirez acheter les mêmes produits qu'en Europe, le coût sera le même qu'en France. Il est plus économique d'acheter des produits locaux (viande, légumes et riz).

Santiago

Légumes

| | pesos | euros |
|-------------------------|--------|-------|
| Tomates (le kg) | 500,00 | 0,74 |
| Pommes de terre (le kg) | 400,00 | 0,60 |

Fruits

| | pesos | euros |
|--------------------|----------|-------|
| Pommes (le kg) | 600,00 | 0,90 |
| Oranges (les 3 kg) | 1 000,00 | 1,47 |
| Bananes (le kg) | 420,00 | 0,61 |

Viandes

| | pesos | euros |
|---------------------|----------|-------|
| Boeuf filet (le kg) | 6 290,00 | 9,30 |
| Porc (le kg) | 3 190,00 | 4,70 |
| Volaille (le kg) | 2 200,00 | 3,25 |

Poissons

| | pesos | euros |
|----------------------|-----------|-------|
| Saumon frais (le kg) | 6 490,00 | 9,56 |
| Sole (le kg) | 8 900,00 | 13,10 |
| Crevettes (le kg) | 10 000,00 | 14,74 |

Produits laitiers

| | pesos | euros |
|--|-------|-------|
|--|-------|-------|

| | | |
|-------------------------|----------|------|
| Lait (le litre) | 380,00 | 0,56 |
| Beurre (la livre) | 1 050,00 | 1,54 |
| Oeufs (les 6) | 370,00 | 0,54 |
| Fromages locaux (le kg) | 2 900,00 | 4,27 |
| Yaourts (les quatre) | 425,00 | 0,62 |

Boissons

| | pesos | euros |
|----------------------------|----------|-------|
| Eau minérale (le litre) | 350,00 | 0,52 |
| Soda (le litre) | 738,00 | 1,08 |
| Bière (les six) | 1 350,00 | 1,99 |
| Vins locaux (la bouteille) | 3 000,00 | 4,42 |

Epicerie

| | pesos | euros |
|---------------------|----------|-------|
| Café (500g) | 3 200,00 | 4,71 |
| Thé (sachets) | 574,00 | 0,86 |
| Spaghettis (400 gr) | 239,00 | 0,35 |
| Sucre (le kg) | 445,00 | 0,66 |
| Huile (le litre) | 1 050,00 | 1,54 |

Produits pour bébé

| | pesos | euros |
|---------------------------|----------|-------|
| Couches-culottes (les 32) | 3 885,00 | 5,72 |

Dernière mise à jour : 14/12/2006.

Habillement - linge de maison

En raison de la situation géographique particulière du Chili, le climat au nord du pays (climat comparable à celui d'Afrique du Nord) est très différent de celui du sud du Chili (climat de type austral). Pour un séjour à Santiago, il est nécessaire de prévoir aussi bien des vêtements chauds (hiver), que des vêtements légers (été).

Les principales marques internationales de vêtements sont commercialisées au Chili. On trouve de nombreux articles de qualité moyenne à des prix raisonnables. Les collections et les couleurs ne sont néanmoins pas les mêmes qu'en France et peuvent parfois ne pas convenir aux goûts européens. Il est sans doute préférable d'emporter sa garde-robe.

Certains quartiers sont spécialisés dans les vêtements de qualité moyenne. Le quartier de Patronato regroupe de nombreux magasins d'usine textile.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Automobiles

Importation

Les normes chiliennes d'importation d'un véhicule sont très strictes. Les taxes et les frais de mise aux normes chiliennes sont élevés. Il est, par conséquent, préférable d'acheter un véhicule sur place correspondant aux normes locales, plutôt que de l'importer.

A noter que l'importation de véhicules d'occasion est interdite, sauf pour les personnes de nationalité chilienne ayant vécu plus d'un an à l'étranger.

L'importation de véhicules est également possible dans les zones franches (Punta Arenas à l'extrême-sud et Arica à l'extrême-nord). On voit donc dans ces zones de nombreux véhicules d'occasion en provenance d'Asie. Des lois très strictes régissent l'importation dans les zones franches. Il est, par exemple, interdit d'importer un véhicule via une zone franche, puis de l'utiliser sur l'ensemble du territoire national.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Permis de conduire

Vous pouvez, en tant que touriste, conduire au Chili **pendant 3 mois avec votre seul permis de conduire français**. A l'expiration de ce délai, vous devrez passer le permis de conduire chilien.

En cas d'accident, certaines compagnies d'assurance peuvent exiger le permis de conduire international. Il est donc préférable de vous munir de ce document avant votre départ de France. Le permis de conduire international est délivré gratuitement par la préfecture ou sous-préfecture de votre domicile en France et vous permet de conduire au Chili pendant un an.

Une fois résident au Chili, il vous faudra passer le permis chilien auprès de la mairie de votre domicile, après avoir subi un examen théorique (portant essentiellement sur le code de la route) et pratique en espagnol. Le permis de conduire chilien doit être renouvelé tous les six ans.

Le permis à point devrait être prochainement introduit au Chili.

- [Pour en savoir plus](#)

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Immatriculation

Tout propriétaire d'un véhicule automobile doit payer chaque année une vignette (*permiso de circulación*) dont le montant est fonction de la valeur de la voiture.

La plaque d'immatriculation est remise avec le véhicule.

Chaque véhicule doit être inscrit à la préfecture (*registro civil*). A l'issue de cette procédure, une carte grise (*padrón del auto*) vous sera délivrée .

Il vous faudra également être à jour pour le contrôle technique (*revisión técnica*).

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Code de la route

Certaines règles de circulation appliquées en France ne le sont pas au Chili. Par exemple, le dépassement par la droite est systématique et la priorité à droite n'est pas respectée.

Santiago est divisé en grandes avenues sur le modèle des villes nord-américaines. Aux carrefours des panneaux signalent les noms des rues croisées.

Certaines avenues de Santiago changent de sens 2 à 3 fois par jour afin d'absorber les flux de circulation Santiago-Banlieue / Banlieue-Santiago. Soyez donc très vigilants !

La pollution atmosphérique est forte à Santiago, particulièrement en hiver. Les jours de pic de pollution, un système de circulation alternée est mis en place: les voitures dont la plaque d'immatriculation se termine par tel ou tel numéro sont interdites de circuler. Les restrictions diffèrent selon que le véhicule est équipé ou non d'un pot catalytique.

Un système de paiement automatique a été récemment mis en place sur les autoroutes urbaines de Santiago. Les automobilistes qui désirent emprunter ces autoroutes doivent installer sur leur véhicule un boîtier appelé TAG qui permet la facturation automatique envoyée à domicile. Il est cependant possible d'acheter un pass journalier à l'entrée de l'autoroute.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Assurances et taxes

L'affiliation à une compagnie d'assurances locale est obligatoire pour le risque tiers.

Achat

Toutes les marques françaises et étrangères sont représentées au Chili. Le choix est donc vaste pour les voitures neuves. Les prix sont globalement moins élevés qu'en France. L'importation de véhicules d'occasion est interdite aux étrangers.

Il est conseillé d'acheter un véhicule robuste permettant de rouler sur le réseau secondaire (4x4 conseillé sur les pistes). Il existe un marché de l'occasion, mais le prix des véhicules usagés est assez élevé.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Pièces détachées

L'entretien et les réparations sont possibles. La qualité de la main-d'oeuvre est moyenne. Le coût est équivalent à celui de la France. Les garagistes ont tendance à surévaluer les factures. Le coût des pièces détachées est plus élevé en province qu'à Santiago.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Carburant

Les carburants disponibles au Chili sont le super, le carburant sans plomb à 97 ou 95 octanes et le Diesel.

Selon le type de carburant, le prix du litre varie de 430 à 630 pesos (novembre 2006).

Les carburants alternatifs (biocarburants GPL et gaz naturel) sont peu répandus.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Transport

Sécurité

La liberté de circulation est totale mais il faut impérativement se souvenir, si l'on est amené à voyager aux abords des frontières avec le Pérou, la Bolivie et l'Argentine, que des mines anti-personnels et anti-chars sont présentes dans les quatre régions suivantes :

- 1ère région (Arica - Putre - General Lagos - Colchane - Pica - Pisagua)
- 2ème région (Calama - Ollague - San Pedro de Atacama - Sierra Gorda - Antofagasta - Chacabuco)
- 5ème région (Puchuncavi - Colliguay)
- 12ème région (Puerto Natales - Torres del Paine - Laguna Blanca - San Gregorio - Porvenir - Primavera - Timalcahue - Isla Dawson)

Les champs de mines sont généralement signalés. Toutefois, il existe des champs très anciens ou sans schéma d'installation, et, dans les régions alluvionnaires, les mines peuvent se déplacer jusqu'à 50 km de leur lieu d'implantation originel. Leur structure (matière plastique) et leur sophistication les rendent pratiquement indécélables. Des accidents surviennent de manière sporadique mais les autorités chiliennes ont engagé des opérations de déminage qui demanderont du temps.

Il est donc conseillé aux personnes voyageant dans les régions les moins fréquentées et/ou en dehors des circuits organisés de se renseigner auprès des carabiniers sur les zones à éviter ou les risques encourus.

En cas d'accident

En cas de dégâts matériels causés par un accident de la circulation, vous devez vous rendre immédiatement au commissariat le plus proche pour obtenir un constat destiné à la compagnie d'assurance ou demander l'intervention des carabiniers si le véhicule est immobilisé. Dans tous les cas, vous devez relever le numéro d'immatriculation de l'autre véhicule, ainsi que le numéro d'identité chilien (R.U.T.) de son conducteur.

L'adhésion à l'Automobile Club du Chili (Tél. (0056) 600 464 40 40) permet de bénéficier d'une assistance technique et médicale totale sur tout le territoire (à condition d'être adhérent de cette association en France).

A noter qu'un contrôle systématique des véhicules et des personnes est effectué dans le nord du pays (zone frontalière avec le Pérou et la Bolivie). Les contrôles du taux d'alcoolémie au volant sont de plus en plus fréquents. En cas d'accident grave survenu en état d'ébriété, la mise en détention préventive est immédiate.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Etat du réseau routier

Le réseau autoroutier (de type autoroute à péage) est excellent sur l'axe principal nord-sud (*ruta 5*), ainsi qu'entre Santiago et la côte. La qualité du réseau est médiocre sur les routes secondaires (terre ou graviers fréquents). Une berline est suffisante en ville, mais attention tout de même aux trous sur les grandes avenues. Le 4 x 4 devient nécessaire sur les pistes, notamment dans les parcs nationaux.

Un système de paiement automatique a été récemment mis en place sur les autoroutes urbaines de Santiago. Les automobilistes qui désirent emprunter ces autoroutes doivent installer sur leur véhicule un boîtier appelé TAG qui permet la facturation automatique envoyée à domicile. Il est cependant possible d'acheter un pass journalier à l'entrée de l'autoroute.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Modes de transport préconisés localement

Bus urbains (micros)

Les bus urbains ne respectent généralement pas les règles minimales de conduite et représentent le principal danger en ville.

Les arrêts ne sont pas toujours bien définis. Il faut donc se renseigner auprès du chauffeur pour connaître l'arrêt auquel

descendre. Les bus ne s'arrêtent pas automatiquement aux arrêts. Levez la main pour les arrêter. A noter que les chauffeurs ne s'arrêtent pas toujours, surtout s'il s'agit de prendre un passager seul ou payant un tarif réduit.

Les horaires ne sont pas réguliers. Il peut arriver de devoir attendre le bus pendant une heure. Le projet Transantiago est en cours de mise en place à Santiago et devrait aider à résoudre ces problèmes.

Pensez à faire l'appoint pour payer le ticket.

Le panneau à gauche du pare-brise du bus indique les principales avenues et quartiers desservis. Prenez la précaution de toujours demander confirmation au chauffeur. Les bus qui montent (*suben*) se dirigent vers les quartiers situés près de la Cordillère des Andes. Les bus qui descendent (*bajan*) vont vers le centre ville et s'éloignent de la Cordillère des Andes.

Le site www.micros.cl peut vous aider à vous repérer.

Métro

Le métro de Santiago est fiable, propre et surveillé. Le réseau est ouvert de 06h30 à 22h30.

Il existe deux tarifs : heures de pointe (\$460) et heures creuses (\$370).

La carte *Multivia* est un porte-monnaie électronique que vous pouvez utiliser uniquement dans le métro. Elle présente l'avantage de pouvoir être rechargée une fois par semaine et d'éviter ainsi les queues interminables aux heures de pointe. Elle donne droit à une réduction de 20 pesos sur les tarifs unitaires.

Un plan du métro de Santiago est disponible en ligne :

- www.metro Santiago.cl . Cliquez sur l'icône « Menu » en haut à droite.

Taxis

Les taxis se reconnaissent facilement : ils sont noirs avec un toit jaune. Les tarifs sont très bon marché. Il est recommandé de voyager en taxi la nuit, surtout à Santiago. Le tarif de base est de 200 pesos, puis 80 pesos par tranche de 200 mètres.

Il est préférable de donner une indication précise sur la destination car certaines avenues de Santiago s'étendent sur plusieurs dizaines de kilomètres. Par exemple « a Condell con Providencia » signifie « à l'intersection de la rue Condell et de l'avenue Providencia ».

Taxis collectifs (colectivos)

Solution alternative au bus et moins coûteuse que le taxi, il est possible de prendre des taxis collectifs, reconnaissables à la plaque blanche sur le toit. Ceux-ci se divisent les destinations par secteurs. Le taxi ne part que lorsqu'il est rempli (4 passagers).

Avion

Compte tenu des distances, l'avion reste le mode de transport le plus rapide et le plus sûr pour des voyages vers le nord ou le sud. Deux compagnies proposent des vols intérieurs :

- Lanchile www.lan.cl
- Skyairline www.skyairline.cl

Bus interurbains

Des compagnies d'autobus desservent l'ensemble du pays et les grandes villes des pays voisins dans des conditions de confort au choix du client. Les prix sont compétitifs, mais les temps de voyage peuvent parfois être très longs (28 heures pour Santiago-Arica 2 086 km).

Des bus partent tous les ¼ d'heure de Santiago à destination de Valparaíso et plusieurs bus par jour circulent entre les principales villes du pays.

Les billets s'achètent sur place. Il n'est en général pas nécessaire de réserver, sauf pour les longs voyages. Arrivez tout de même une demi-heure à l'avance au terminal des bus.

Train

La compagnie nationale (EFE) propose des liaisons entre Santiago et Chillán (402 km au sud de Santiago), ainsi que quelques liaisons régionales dans les VIIème et VIIIème régions. Le réseau est peu développé et les prix sont équivalents à un trajet en bus interurbain.

Dernière mise à jour : 26/12/2006.

Santiago

Informations générales

Nombre d'habitants

15 millions d'habitants dans le pays
et 5 millions de résidents dans la ville.

Nombre de Français vivant dans la circonscription

6.500 résidents

Décalage horaire :

- 6 heures en été, - 4 heures en hiver.

Indicatif téléphonique :

+ [56] (2) + N°

Fête nationale du pays :

18 septembre

Coordonnées du consulat

Avenida Condell 65 Providencia, Santiago

Téléphone : + [56] (2) 470.80.00 (la journée) et le 00 [56] (2) 470.80.03 (en cas d'urgence).

Télécopie : + [56] (2) 470.80.50

De multiples informations et adresses actualisées sont disponibles au Consulat de France.

Code de la route local :

conduite à droite.

Monnaie :

le peso chilien (\$Ch).

Sources

Avant le départ

Vaccinations recommandées d'un point de vue médical et basé sur des critères épidémiologiques :

Systematiquement : - Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an). * pour les personnes nées avant 1945, ayant passé leur enfance dans un pays en développement ou ayant des antécédents d'ictère, une recherche préalable

d'anticorps sériques (Ig G) peut permettre d'éviter une vaccination inutile. - Diphtérie, tétanos, poliomyélite : à mettre à jour.

En fonction de la durée et des modalités du séjour : - Typhoïde (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans). - Rage à titre préventif également pour des séjours en situation d'isolement (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher). - Hépatite B également pour des séjours fréquents. NB : Pour les enfants, toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français devront également être à jour. Dans le cas d'un long séjour, les vaccins BCG et Hépatite B sont recommandés dès le premier mois et le vaccin rougeole-oreillons-rubéole dès l'âge de 9 mois.

Disponibilité des vaccins sur place

Fièvre jaune: (Si oui, adresse d'un centre de vaccination) : Vacunatorio Internacional Hospital Salvador Jose Manuel Infante 135

Remarque : Il est recommandé de réaliser toutes les vaccinations nécessaires avant de partir. Retrouver la liste des centres de vaccinations sur : http://edisan.timone.univ-mrs.fr/edisan/Public/Centres_vaccin.html

Conditions de vie locale

Climat - météo

Tableau du Climat

| | janv | fév | mars | avril | mai | juin | juil | août | sept | oct | nov | déc |
|--------------------|------|-----|------|-------|-----|------|------|------|------|-----|-----|-----|
| T° maxima moyenne | 30 | 30 | 28 | 23 | 18 | 15 | 15 | 18 | 18 | 23 | 27 | 30 |
| T° minima moyenne | 12 | 12 | 8 | 5 | 3 | 2 | 1 | 1 | 4 | 5 | 10 | 12 |
| Hygrométrie en % | 55 | 59 | 64 | 69 | 75 | 82 | 80 | 77 | 72 | 67 | 59 | 55 |
| Pluviométrie en mm | 0 | 0 | 24 | 57 | 103 | 89 | 44 | 34 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Distribution électrique - climatisation - chauffage

La distribution électrique est assurée régulièrement.
Sauf en cas de sécheresse.

Téléphone

Les relations téléphoniques sont bonnes en ville et dans tout le pays.

Les appels vers la France se font sans problème.
Le téléphone cellulaire est utilisable.

Etat sanitaire de la population locale

La tuberculose est rare dans le pays.

Alimentation

Eau

L'eau du robinet : elle est potable en ville.

Vie pratique - Loisirs

Automobile

Caractéristiques des routes : l'axe nord-sud est bon.

Discipline des conducteurs : mauvaise.

Organisation des secours routiers : moyen.

Animaux venimeux - Plantes vénéneuses

Serpents, espèces : non.

On trouve aussi des scorpions et des araignées.

Araignée "Del rincón" (*Loxosceles laeta*) dans zones rurales (*Loxoscelismo*), araignée "viuda negra" (*Latrodectus mactans*).

Sérums antivenimeux : on en trouve à "posta central". Appeler le Centro de Informacion Toxicologica y de Medicamentos de la Universidad Catolica (Cituc), Région métropolitaine - Tél. 635.38.00

Principaux risques sanitaires dans le pays

Paludisme

Zones impaludées : aucune. Rares cas importés.

On trouve facilement des moustiquaires et des produits d'imprégnation.

Rage

La rage animale existe dans ce pays.

On note toutefois qu'aucun cas de rage humaine n'a été déclaré depuis 1996.

Les animaux qui sont les plus souvent touchés sont les chiens, les chauves souris... (mais tous les mammifères peuvent transmettre la rage par morsure, griffure ou léchage).

Il existe un centre de traitement antirabique :

voir dans tous les centres de soin de santé primaire, hôpitaux ou cliniques. Instituto de Salud Publica, Avenida Marathon.

Téléphone : 239.11.05

Sida

Aucun test de dépistage sérologique de l'infection par le VIH n'est exigé à l'entrée du pays.

Estimation des séropositifs : estimation de 33.300 personnes vivant avec VIH/SIDA dont 6.060 cas de Sida notifiés.

Le don de sang est gratuit.

Le matériel à usage unique (seringues, etc.) est correctement utilisé.

Voir la norme dans les "précautions universelles" du programme de contrôle des infections intra hospitalières du Ministère de la Santé.

On trouve des préservatifs fiables sur place.

L'institut de Santé Publique certifie la qualité des préservatifs en accord avec la norme chilienne.

Remarque

Autres principaux risques sanitaires : - Les maladies diarrhéiques sont aussi très répandues. - Il existe d'autres risques sanitaires aux conséquences moins graves (voir fiche complète). - Pour des événements sanitaires d'apparition exceptionnelle (épidémie...), s'informer sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs>

Infections à transmission sexuelle et/ou sanguine
Autres IST (Infections Sexuellement Transmissibles) :

présentes.
 Toutes les infections habituelles.

Infections transmises par des insectes
Arboviroses

Dengue ou Dengue-like : présente sur l'Ile de Pâques.

Infections liées au péril fécal (hygiène alimentaire)

Autres infections endémiques ou à caractère épidémique
Bilharziose :

absente.

La médecine au quotidien
Commentaires généraux

Il existe des médecins exerçant en clientèle privée.
 Combien ? : 16.000 médecins.
 Certains entretiennent une clientèle privée à l'hôpital, d'autres exercent en cabinet.
 Proportion approximative de médecins parlant français : très faible.
 Nombre de médecin français : une dizaine.
 Un simple appel téléphonique au consulat vous permettra d'obtenir les coordonnées des médecins habituellement consultés par les français. Vous aurez ainsi les coordonnées les plus actuelles, les plus justes et les plus précises.

Tableau des médecins

Médecins habituellement consultés

| Discipline Nom Prénom Adresse du cabinet Téléphone | Pays de Formation | Nationalité Langues parlées | Fonction hospitalière | Autres remarques |
|---|----------------------|--|--------------------------|---------------------|
| GENERALISTE Dr. CORDIER Benoit Suecia 452, Santiago Tél. 00 [56] (2)333.03.39 / vitacura 5900, Oficina - Tél. 00 [56] (2) 218.54.59, Portable 9.232.43.50 | | française et chilienne - français, espagnol | interne | médecin agréé |
| GENERALISTE Dr. HERVE Luis Ricardo Lyon 396, Santiago - tél. 234.15.11 | | française et chilienne - français, espagnol | | médecin agréé |
| CARDIOLOGUE Dr. ETCHEGARAY René Clinica Alemana, Av. Manquehue 1410, Vitacura Tél. 00 [56] (2)210.10.51 | | chilienne - français, espagnol | | |
| | | | | |

| | | |
|---|--|------------------|
| GYNECOLOGUE Dr. SEGOVIA Silvia Providencia 2370, Depto 22 Tél. 00 [56] (2)232.43.94 | chilienne - français, espagnol | |
| OPHTALMOLOGISTE THENOT Jean-Claude Barcelona 2116, Santiago Tél. 00 [56] (2)337.60.00 | française et chilienne - français, espagnol | |
| PSYCHIATRE LECLERC Claude Las Penas 3607B Tél. 00 [56] (2)233.24.75 | française - français, espagnol | |
| PSYCHIATRE Dr. VERDUN Nathalie Guzman 56 Tél. 00 [56] (2)235.59.80 | française - français, espagnol | |
| PSYCHOLOGUE Dr. UNDURRAGA Consuelo Martin de Zamora 3881, 3ème étage, Appt. 4, Las Condes Tél. 00 [56] (2)208.33.93 | chilienne - français, espagnol | |
| CHIRURGIEN Dr. ROPERT Max Huelen 132, Bur 4, 2ème étage, Providencia Tél. 00 [56] (2)235.65.31 | chilienne - français, espagnol | |
| AUTRES (Neurologue) Dr. BRUNIE Emilie O'Higgins 98, Depto 12, Concepcion Tél. (41) 24.23.27 | française et chilienne - français, espagnol | médecin agréé |
| AUTRES (Neurologue) Dr. FONCK Maria Luisa Clinica Alemana Tél. 210.10.61 | chilienne - français, espagnol | |

Les structures hospitalières

Tableau des hôpitaux

Liste des hôpitaux

| Nom | CLINICA ALEMANA | HOPITAL UNIVERSIDAD CATOLICA |
|----------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| Statut | privé | privé |
| Adresse | Vitacura 5951 | Marcoleta 367 |
| Téléphone | 212.97.00 | 633.20.51 |
| Télécopie | 212.43.80 | 635.49.48 |
| E-mail | | |
| Nombre de lits | 200 | 400 |
| Confort | très bon | bon |
| Services Spécialisés | oui | oui |
| Services de garde efficace | oui | oui |
| Présence permanente d'un médecin | oui | oui |
| Médecin anesthésiste | oui | oui |

| | | |
|--|---------------------------------------|----------------------|
| Salle de réanimation post-opératoire | oui | oui |
| Unité de soins intensifs fonctionnant réellement | oui | oui |
| Endoscopie | oui | oui |
| Echographie | oui | oui |
| Scanner | oui | oui |
| IRM | oui | oui |
| Peut-on se procurer rapidement du sang | oui | oui |
| Existe-t-il un contrôle (hépatite, sida) | oui | oui |
| Y a-t-il un groupe sanguin difficile à trouver | O rh- | O rh- |
| Centre de dialyse | oui | oui |
| Opinion générale sur la qualité des soins | très bonne | très bonne |
| Qualité du personnel paramédical | très bonne | très bonne |
| Langue parlée | espagnol, allemand, anglais, français | espagnol, anglais |
| Appréciation du coût d'hospitalisation | très cher | de moyen à très cher |
| Dépôt d'une caution | oui | oui |
| Autres remarques | | |

Obstétrique - Possibilités de prise en charge :

Une réanimation néonatale est possible.

La médecine d'urgence

Attitudes en cas d'urgence:

Appeler le médecin de l'ambassade : aller au service d'urgence de la clinique ou de l'hôpital le plus proche en cas d'urgence réelle, sinon appeler le médecin de l'ambassade.

Appeler une ambulance : oui.

Appeler la gendarmerie : non.

Appeler la police : non.

Appeler le consulat : non.

Structures locales les mieux adaptées à recevoir les urgences.

Tableau des structures locales

| Services spécialisés | Etablissement préférentiel | Médecin, chirurgien ou anesthésiste-Réanimateur | Adresse | Téléphone |
|----------------------|--|---|---------|---------------------|
| Traumatologie | Hopital Universidad Catolica/ Clinica Alemana | celui de garde | | 633.20.51/212.97.00 |
| Chirurgie | idem | idem | | |
| Cardiologie | idem | idem | | |
| Pédiatrie | idem | idem | | |
| Gynéco-obstétrique | idem | idem | | |

La neurochirurgie d'urgence peut être pratiquée sur place.

Voir avec la Clinica Alemana et la Clinica Las Condes.

Il existe un caisson hyperbare en cas d'accident de plongée.

Aller à Valparaiso, Coquimbo ; et récemment caisson à l'hôpital del trabajador à Santiago.

Evacuations sanitaires

Des évacuations par ambulances longue distance sont possibles.

Conclusions

Emploi, stage

Marché du travail

Contexte

D'après les statistiques de l'Institut National des Statistiques chilien (INE) de mai 2006, la population active s'élève à 6,6 millions, soit une augmentation de 4% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ce chiffre comprend 6,02 millions d'actifs et 575 000 de chômeurs. Au niveau national, le taux de chômage s'élève à 8,7% et est en légère augmentation (+ 0,4%) par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le marché de l'emploi suit de près l'évolution du Produit Intérieur Brut. La bonne conjoncture économique qui prévaut actuellement au Chili se traduit donc par une baisse du taux de chômage. Malgré une forte augmentation de la population active (de 3,7 millions en 1986 à 5,9 millions en 2006), le taux de chômage a globalement baissé depuis la fin du régime militaire en 1989.

Toutefois, l'emploi au Chili connaît une grande saisonnalité. Du fait de l'importance de l'agriculture, la période de récolte (octobre - janvier) se traduit chaque année par une baisse temporaire du nombre de chômeurs (- 100 000).

Le taux d'emploi diffère également selon les catégories de population. Les plus jeunes, les moins diplômés et les femmes sont, comme en France, les catégories qui connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne.

En ce qui concerne les femmes, leur taux d'emploi atteint seulement 55% pour les 25-29 ans avant de redescendre, ce qui situe le Chili en dessous de la moyenne en Amérique Latine. Les femmes sont, à travail égal, moins bien payées que les hommes (- 20% en moyenne). Elles n'ont que très rarement accès aux postes de direction. Une fois n'est pas coutume, la politique fait exception : Michelle Bachelet, élue à la Présidence de la République en janvier 2006, a composé un cabinet ministériel paritaire.

Le Chili est découpé administrativement du Nord au Sud en treize régions, dont le dynamisme varie :

- Les régions défavorisées en terme d'emploi sont les régions I, V (la région comprenant la ville de Valparaiso, qui est pourtant la seconde ville du Chili), et les deux régions VIII et IX, historiquement celles regroupant le plus de population d'origine indigène et qui restent les plus pauvres aujourd'hui. Notons l'existence de deux zones franches à chaque extrémité du pays dans les régions I (Iquique) et XII (Punta Arenas).
- Les régions les plus favorisées sont les régions II et III (zone minière), la région VI (agriculture) et les régions X, XI et XII (zones de pêche et de salmoniculture autour de Puerto Montt).

A noter : Santiago se trouve dans la XIII région, aussi appelée RM (*Región Metropolitana*).

Dernière mise à jour : 27/12/2006.

Secteurs à fort et faible potentiel

Au delà du dynamisme interne de chaque secteur, il est utile de distinguer les professions dans lesquelles les Français jouissent d'une bonne réputation et, inversement, celles dans lesquelles ils peuvent rencontrer des difficultés à se vendre.

Secteurs à fort potentiel

- Industrie agroalimentaire, viticole et vinicole ;
- Environnement ;
- Hôtellerie/ Restauration ;
- Recherche scientifique (chimie, géologie) ;
- Informatique et nouvelles technologies de l'information ;
- Finance, assurance ;
- Biens de consommation, produits de luxe.

Exemples de professions

- **Cuisinier (chef, pâtissier)** : traditionnellement, les cuisiniers français sont appréciés. Les bons restaurants à Santiago se réclament souvent de la tradition culinaire française. Signalons, par exemple, l'existence d'une Ecole de Cuisine Française à Santiago.
- **Secrétaire / Assistant de direction** : les emplois administratifs peuvent s'avérer intéressants pour les Français possédant l'expérience appropriée, à condition qu'ils maîtrisent parfaitement la langue espagnole et qu'ils s'adaptent à la culture chilienne.
- **Transport / Logistique / Import-export** : centrées autour des principaux ports et de l'aéroport de Santiago, les activités logistiques entraînent une demande importante de personnel expérimenté et multilingue.
- **Informaticien** : le Chili est le pays le plus informatisé d'Amérique latine. L'offre est abondante (logiciels d'entreprise, etc.) et il existe de bonnes opportunités pour les informaticiens réseau / maintenance / développement.
- **Secteur minier** : le secteur minier chilien (cuivre, molybdène, etc.) profite de l'accroissement de la demande mondiale et il existe une forte demande en personnel qualifié dans le domaine minier (géologie, chimie, ingénieur). A noter que pour les postes sur le terrain, les principales mines sont très éloignées de Santiago.
- **Finance** : du fait notamment de sa stabilité politique et monétaire, Santiago tend à devenir la plaque tournante financière de l'Amérique latine. Les personnes maîtrisant plusieurs langues et ayant des compétences dans le domaine financier peuvent faire le lien entre l'Amérique latine, l'Europe et l'Amérique du Nord.
- **Traducteur / Interprète** : il existe des possibilités d'emploi dans ce secteur pour les Français maîtrisant bien l'espagnol.

Secteurs difficiles en ce moment

- **Publicité, communication** : il existe une offre locale abondante. Travailler dans les métiers de la communication suppose au préalable de maîtriser parfaitement la langue, la culture et les réseaux de communication locaux.
- **Professions juridiques et médicales** : du fait de l'absence de reconnaissance des diplômes, il est difficile pour un juriste, un médecin français ou un spécialiste des ressources humaines (droit du travail) de s'établir au Chili.

Dernière mise à jour : 27/12/2006.

Barèmes de rémunération

Modalités

Au Chili, la durée hebdomadaire du travail est de 45 heures. La productivité du travail est toutefois globalement moins élevée qu'en France. Pour les cadres, les heures ne sont pas comptées.

Au Chili, l'usage veut que vous négociez avec votre employeur le salaire net (*sueldo liquido*). En effet, les charges salariales sont retenues directement à la source et payées par l'employeur. A noter que les charges représentent un surcoût pour l'entreprise d'environ 20%.

Montant

Le salaire minimum brut s'élevait à 127 000 pesos chiliens (soit environ 160 €) au 30 juin 2006.

Rappelons que le Chili fait partie des 10 pays les plus inégalitaires au monde et, selon les Nations Unies, le deuxième pays d'Amérique latine quant aux inégalités de revenus. L'extrême richesse y côtoie une extrême pauvreté. Au sein d'une même entreprise, les écarts de salaire sont globalement plus importants qu'en Europe. La pyramide démographique du Chili entraîne l'arrivée de nombreux jeunes sur le marché du travail. Ceci a pour conséquence de tirer les salaires vers le bas. D'un autre côté, la forte croissance du Chili crée une forte demande dans certains secteurs. Tout dépend donc de la profession, de la façon de préparer son voyage et des capacités de chacun à se vendre.

Quelques exemples de salaires (bruts mensuels, en pesos chiliens et en euros)

Il n'existe pas vraiment de norme au Chili dans ce domaine. Les salaires peuvent varier du simple au double en fonction

des facteurs suivants : la taille de l'entreprise, la nationalité de l'entreprise (chilienne ou étrangère) et l'expérience du candidat. Cette grille n'a donc qu'une valeur indicative.

- Secrétaire bilingue : \$ 250 000 / 500 000 (400 / 800)
- Assistante de direction : \$ 400 000 / 700 000 (635 / 1100)
- Comptable : \$ 400 000 / 700 000 (635 / 1100)
- Responsable financier : supérieur à \$ 1 000 000 (supérieur à 1600)
- Chef de produit : \$ 700 000 / \$ 1 000 000 (1100 / 1600)
- Assistant marketing / administratif / export : \$ 350 000 / 700 000 (550 / 1270)
- Directeur commercial : supérieur à \$ 1 300 000 (supérieur à 2000)
- Ingénieur : supérieur à \$ 1 000 000 (supérieur à 1600)

(Source : élaboration interne à partir des données du site www.laborum.com et d'une enquête réalisée auprès de spécialistes en ressources humaines)

Traducteur

Là aussi les honoraires peuvent varier du simple au double. Le tableau suivant donne les tarifs généralement pratiqués :

- Traducteur (tarifs à négocier selon l'urgence et la technicité du document à traduire) : entre 20 et 30 pesos par mot;
- Enseignement du français dans une école de langues : entre 9 et 18 l'heure;
- Interprète : environ 140 pour la demi-journée et 230 pour la journée complète.

(Source : élaboration interne à partir de données et de devis recueillis à la CFCCI)

Dernière mise à jour : 27/12/2006.

Réglementation du travail

Droit du travail

La réglementation locale

Les entreprises ont de moins en moins recours à la procédure de détachement. Il est donc nécessaire de bien connaître la réglementation locale car votre employeur, chilien ou français, installé au Chili est susceptible de vous proposer un contrat de droit chilien.

Types de contrat

Vous pourrez être embauché sous une des trois formes de contrat existantes au Chili :

- « **Contrato a plazo fijo** » : contrat à durée déterminée (CDD). Sa durée ne peut excéder un an. Les dates de début et de fin du travail sont indiquées sur le contrat (voir en annexe 1 un exemple de contrat type).
- « **Contrato indefinido** » : l'équivalent du contrat à durée indéterminée (CDI). Il est important de savoir que si vous renouvelez deux fois un « Contrato a plazo fijo », celui-ci se transforme obligatoirement en CDI.
- « **Contrato por obra o faena terminada** » : contrat établi pour un travail de courte durée ou temporaire. Le contrat prend fin une fois le travail ou le service effectué.

Le règlement du service de l'immigration (*extranjería*) prévoit qu'un contrat de travail pour étranger doit obligatoirement contenir les informations suivantes :

- le lieu et la date de signature du contrat ;
- le nom, la nationalité et l'adresse de l'entreprise ou de l'employeur;
- l'état civil, la profession et le pays d'origine de l'employé;
- la nature du travail que l'employé exercera au Chili;

- les horaires et le lieu de travail;
- la rémunération en monnaie locale ou étrangère;
- l'obligation pour l'employeur de payer les cotisations retraite et assurance maladie, dont le calcul est basé sur la rémunération;
- la durée du contrat de travail;
- la date de début de l'activité professionnelle.

Conditions de travail

Depuis le 1er janvier 2005, la durée hebdomadaire du travail est passée de 48 heures à 45 heures. L'employé a droit aux pauses suivantes :

- «Colación»: pause d'une durée minimum d'une demi-heure pour manger. Cette pause n'est pas considérée comme temps de travail et n'est donc pas rémunérée.
- «Semanal»: pause liée au droit au repos les dimanches et les jours fériés. Le samedi peut être inclus. La loi autorise le travail pendant ces deux jours pour certaines activités, notamment dans le commerce. Dans ce cas là, l'employé aura droit à un jour de repos pendant la semaine et à un autre pour chaque jour férié travaillé.
- «Anual»: vacances d'une durée fixée à 15 jours ouvrables accordées après une année de travail dans l'entreprise. Après 10 ans, la personne a droit à 1 jour de congé supplémentaire pour 3 années travaillées.

Maternité

Au Chili, les femmes enceintes ont droit aux congés suivants :

- « Prénatal » : 6 semaines avant l'accouchement ;
- « Postnatal » : 12 semaines après l'accouchement.

Pour en bénéficier, elles doivent présenter à leur employeur un certificat médical. Durant ces congés, elles perçoivent leur salaire net.

Aucune femme enceinte ne peut être licenciée pendant sa grossesse, sauf sur autorisation du juge. Légalement, un employeur ne peut licencier une femme qu'un an après le congé postnatal.

À son retour, la personne a droit, pendant deux années, à deux absences par jour pour alimenter son nouveau né. Ces absences ne peuvent excéder un total d'une heure. De plus, les femmes qui travaillent dans une entreprise de plus de 20 employés jouissent d'un droit de « sala cuna », équivalent de la crèche.

Arrêt maladie Accident du travail

En cas de maladie, vous pourrez justifier de votre absence au travail en présentant un certificat médical (*licencia médica*). Vous pourrez recevoir la rémunération correspondant aux journées aux conditions suivantes :

- Vous êtes en possession d'un certificat médical ;
- Vous avez cotisé 6 mois à une caisse de retraite ;
- Vous avez cotisé 3 mois à une caisse de retraite et à une assurance maladie dans les 6 mois précédant votre arrêt maladie.

Il faut savoir que si votre arrêt maladie est dû à un accident du travail, il vous sera uniquement demandé un certificat médical.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle (maladie causée de manière directe par votre activité professionnelle), il existe une assurance obligatoire financée par votre employeur, qui se traduit par un appui financier et médical.

Pour plus d'informations sur la réglementation locale, vous pouvez consulter deux sites Internet :

- Site de la direction du travail : www.dt.gob.cl Rubrique « consultas »
- Site du ministère du Travail et de la prévision sociale : www.mintrab.cl Rubrique « Asistente laboral »

Droit du travail

- depuis le 1er janvier 2005, **la durée hebdomadaire du travail est** de 45 heures. Ces heures doivent être réparties sur 5 jours au minimum et sur 6 jours au maximum.

- **les heures supplémentaires** ne peuvent dépasser 2 heures par jour. Le montant d'une heure s'élève au prix d'une heure normale augmenté de 50% (il s'agit du minimum fixé par la loi).

- la loi prévoit un jour de **repos hebdomadaire** au minimum.

- l'année compte **13 jours fériés payés**.

- **la durée des congés payés annuels** est de 15 jours ouvrables.

- **congés de maladie** : pour les congés de maladie inférieurs à une durée de 10 jours, 25% du montant total du salaire est versé à partir du 4ème jour de congé. Le salaire n'est versé dans sa totalité que dans le cas d'un congé supérieur à 10 jours.

- la loi ne prévoit pas de période minimum d'essai. Cette période est laissée à la discrétion de l'entreprise.

- **le préavis** est fixé à un mois. Si l'entreprise ne respecte pas ce délai, elle se voit dans l'obligation de payer à l'employé l'équivalent d'un mois de salaire.

Dernière mise à jour : 27/12/2006.

Cotisations sociales

Outre les éventuels avantages en nature (logement, voiture de fonction, voyages en France), il faut être particulièrement attentif au type de contrat et à la qualité de la protection sociale qui vous sera proposée par votre employeur. En effet, la couverture sociale au Chili, basée sur un système par capitalisation, diffère totalement du système français.

La couverture sociale dépend du statut proposé par l'employeur :

- détaché par une entreprise française à l'étranger pour une période courte (2 ans renouvelables une fois), vous continuerez à cotiser en France et à bénéficier du système français;
- expatrié, c'est-à-dire employé en contrat local par une entreprise chilienne ou par une filiale française installée au Chili, vous entrerez dans le système de protection sociale existant au Chili.

Le statut de détaché

Vous avez le statut de salarié détaché lorsque votre employeur vous envoie travailler au Chili pour une durée limitée et qu'il décide de vous maintenir au régime français de sécurité sociale. Dans cette situation, c'est à votre employeur d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la caisse d'Assurance Maladie française pour obtenir l'autorisation de détachement. Pendant la durée de votre détachement au Chili, votre employeur continue de verser des cotisations au régime français de sécurité sociale et vous continuez à bénéficier des prestations de ce régime.

La convention franco-chilienne de Sécurité Sociale est entrée en vigueur le 25 juin 1999. Vous devez posséder la nationalité française pour bénéficier des dispositions de cet accord bilatéral. Le texte de cette convention, téléchargeable sur le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) précise les obligations de l'employeur et de l'employé, ainsi que les modes de prise en charge des soins facturés à l'étranger.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites suivants :

- le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr (rubrique « A l'étranger »)
- www.cleiss.fr

Santé

Les cotisations santé représentent au minimum 7% du salaire. L'employé peut choisir de cotiser soit auprès de l'organisme public (FONASA, www.fonasa.cl/), soit auprès d'une des 16 institutions privées (ISAPRE, www.isapre.cl/). FONASA assure à ce jour la santé de 12 millions de bénéficiaires (pour 4 millions de cotisants), contre près de 3 millions de bénéficiaires (pour 1,3 millions de cotisants) pour les ISAPRE. Les principales ISAPRE sont:

- BANMEDICA : www.banmedica.cl
- CONSALUD : www.consalud.cl
- ING SALUD : www.ing.cl/

Info Stages

1. Si vous effectuez un stage dans le cadre de vos études, vous restez soumis durant la durée de votre stage à l'étranger à votre régime de sécurité sociale étudiante. Celui-ci propose souvent une assurance complémentaire « rapatriement » à laquelle il est recommandé de souscrire, notamment en prévision des voyages (Argentine, Bolivie, Pérou) qui ne manqueront pas de vous attirer.
2. Dans le cas d'un stage effectué dans le cadre d'une expatriation après la fin des études, votre affiliation de base à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ne vous suit pas. Vous pouvez alors envisager une affiliation en tant que travailleur non salarié à la Caisse des Français de l'Etranger .

Chômage

Chaque employé dispose d'un compte-chômage personnel que l'employé (0,6% de sa rémunération) et son employeur (2,4%) alimentent mensuellement. A la fin de son contrat, le travailleur peut utiliser la somme accumulée et, si nécessaire, avoir recours par la suite à un Fond de solidarité alimenté par des cotisations patronales et par l'Etat.

L'originalité du système vient du fait que :

- ce système est géré par des acteurs privés, sous le contrôle d'un Comité indépendant regroupant les employeurs, les employés et l'Etat;
- les fonds épargnés, compte-chômage personnel et Fond de solidarité, sont placés à taux fixe (2,7% depuis 2002).

Cette assurance chômage n'offre toutefois qu'une protection limitée (prestation dégressive sur 5 mois à partir de 12 mois travaillés).

Le système des retraites

Le Chili a été un pays pionnier dans la mise en place d'un système de retraite par capitalisation. Ce système est très différent du système de retraite par répartition tel qu'il existe en France. La retraite qui vous sera versée est basée sur la somme que vous aurez épargnée, sous forme de cotisations obligatoires, tout au long de votre vie active. Ces cotisations sont gérées par des AFP (*Administradoras de Fondos Privados*). Les offres des principaux organismes (BANSANDER, CUPRUM, HABITAT, PLANVITAL, PROVIDA, SANTA MARIA) sont consultables sur le site de la Super intendance des AFP : www.safp.cl.

Au Chili, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes.

Du fait de la Convention franco-chilienne de Sécurité Sociale, il existe une complémentarité entre les systèmes de retraite. Si vous avez travaillé et cotisé dans les deux pays, vous recevrez une pension qui sera calculée proportionnellement aux trimestres validés par les deux régimes.

Toujours en tant qu'expatrié, si vous souhaitez compléter la couverture chilienne, vous pouvez cotiser à titre volontaire, en plus de vos cotisations obligatoires au régime chilien, à la Caisse des Français de l'Etranger : www.cfe.fr

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Création d'entreprises - Spécificités

La **Mission économique française** au Chili a publié un guide détaillé : "S'implanter au Chili". Ce guide peut être commandé à partir de son site internet : www.missioneco.org/chili Rubrique Implantation > Pour en savoir plus, le guide d'implantation.

Il est également conseillé de se rapprocher de la **Chambre de commerce et d'industrie Franco-chilienne** : www.chilifrance.cl (Président : M. François EDANT) et des **conseillers du Commerce extérieur** (rubrique Contacts > Annuaire CCE). Coordonnées disponibles sur le site de la Chambre de commerce, rubrique « information sur le Chili » / « Présence française ».

Dernière mise à jour : 09/01/2007.

Outils pour la recherche d'emploi

Réseaux

Le Chili est un petit pays dont la capitale représente plus de 40% de la population et 65% du PIB. L'élite y est regroupée autour d'une dizaine de grands lycées et de grandes universités. C'est un pays dans lequel les effets de réseau comptent énormément. Il est donc important de pouvoir se recommander de quelqu'un afin de pouvoir se situer par rapport à un interlocuteur.

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Média

La presse écrite

Le principal journal du Chili, *El Mercurio* (www.emol.com), publie des offres de travail dans sa monumentale édition du dimanche.

Vous pouvez également consulter les journaux économiques suivants:

- Estrategia : www.estrategia.cl/
- El Diario Financiero : <http://diariofinanciero.cl/portal2>
- Capital: www.capital.cl
- ¿Qué pasa?: www.quepasa.cl

Les sites Internet

Nous avons classé les principaux sites de recherche d'emploi en trois catégories : les sites officiels, généralistes et spécialisés.

Sites officiels :

- www.infoempleo.cl
- www.bolsadeempleo.cl
- www.udec.cl/ : les universités chiliennes possèdent souvent leur propre service d'aide à la recherche d'emploi. Signalons celui de l'Université de Conception (UDECE) qui est performant et qui propose des emplois dans tous les secteurs.

Sites généralistes :

- www.laborum.cl : probablement l'un des plus grands sites de recherche d'emploi du Chili en termes d'annonces publiées.
- www.bumeran.cl : ce site publie également des offres pour le Brésil, l'Argentine, le Venezuela et le Mexique.
- www.contratando.cl : cette agence, basée à Santiago et à Concepción, propose également des stages et des emplois à temps partiel.
- www.latpro.com : site consacré, depuis les USA, à toute l'Amérique du Sud. Pour les bilingues anglais et espagnol.
- www.computrabajo.cl : site généraliste.
- www.capital-humano.cl : cette agence est basée à Santiago et à Temuco. A signaler qu'un RUT est nécessaire pour l'inscription en ligne.
- www.jobshark.ca/international/ : ce site canadien est spécialisé sur le Pérou et l'Argentine, mais propose quelques offres au Chili.

Sites spécialisés :

- www.aefe.fr et www.alliancefr.org : sites concernant l'enseignement du français à l'étranger.
- www.mercadia.cl/ : site spécialisé pour les personnes souffrant d'un handicap.
- www.kibernum.cl et www.gst.cl : sites spécialisés en informatique.

A noter : si vous possédez la nationalité française, vous pouvez postuler aux offres publiées sur le site de l'Espace emploi international. Ce site regroupe les services de l'ANPE et de l'ANAEM dans les domaines de l'emploi et de la mobilité internationale : www.emploi-international.org

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Annuaire d'entreprises

Les filiales françaises

La liste des entreprises référencées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne comme filiales de groupes français est disponible à l'adresse suivante :

www.chilifrance.cl/appui/emploi/liste_filiales_francaises_chili.pdf

Les associations professionnelles

Les associations professionnelles, relativement actives au Chili, représentent une des meilleures portes d'entrée pour cibler les entreprises agissant dans le secteur qui vous intéresse. La liste suivante regroupe les principales associations professionnelles référencées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne.

Agriculture:

- ANPROS (Association des producteurs de semences) : www.anpros.cl
- FEPACH (Agro-industrie) : www.fepach.cl
- AAOCH (Agriculture biologique) : www.agrupacionorganica.cl

Alimentaire:

- ACHIC (Association chilienne de la viande) : www.achic.cl
- APSTCH (Association des producteurs de saumon) : www.salmonchile.cl
- ASACH (Association de supermarchés) : www.asach.com
- ASPROCER (Association des producteurs de porcs du Chili) : www.asprocer.cl
- ChileAlimentos : www.chilealimentos.com
- Chile Oliva : www.chileoliva.com/
- FEDEFRUTA (Fédération nationale des producteurs de fruits) : www.fedefruta.cl
- SOPROLE (Société des producteurs de lait) : www.soprole.cl/

Bois:

- ASIMAD (Association de l'industrie du bois)
- INFOR (Institut de la forêt) : www.infor.cl/
- CORMA (Fédération des industries privées chiliennes du bois) : www.corma.cl

Chimie:

- ASIQUM : www.asiquim.cl

Construction:

- Cámara Chilena de la Construcción (Chambre chilienne de la construction) : www.cchc.cl
- Instituto Chileno de la Construcción (Institut chilien de la construction) : www.iconstruccion.cl
- Instituto Chileno del Acero (Institut chilien de l'acier) : www.icha.cl
- Institut chilien du ciment et du béton : www.ich.cl
- ASIMET (Association des industries métallurgiques) : www.asimet.cl

Cosmétique:

- Cámara de la Industria Cosmética de Chile (Chambre de l'industrie cosmétique du Chili) : www.camaracosmetica.cl

Culture:

- Cámara Chilena del Libro (Chambre chilienne du livre) : www.camaradellibro.cl
- Consejo Nacional de la Cultura y de las Artes (Conseil national de la culture et des arts) : www.consejodelacultura.cl

Electronique:

- AIE - Asociación de la Industria Eléctrica-Electrónica (association de l'industrie électronique) : www.aie.cl

Emballages:

- CENEM - Centro de Envases y Embalajes de Chile : www.cenem.cl/

Exportations:

- ASEXMA - Asociación de Exportadores de Manufacturas: www.alsexma.cl
- ASOEX - Asociación de Exportadores de Chile: www.asoex.cl

Mines:

- APRIMIN - Asociación de Grandes Proveedores Industriales de la Minería : www.aprimin.cl
- SERNAGEOMIN - Servicio Nacional de Geología y de Minas (Office national de géologie et des mines) : www.sernageomin.cl

Organismes:

- FUNDACIÓN CHILE : www.fundacionchile.cl
- KOMPASS : www.kompass.cl
- SOFOFA - Sociedad de Fomento Fabril : www.sofofa.cl

Plastique:

- ASIPLA - Asociación Gremial de Industriales de Plástico de Chile : www.asipla.cl

Pêche:

- Fundación Mar de Chile : www.mardechile.cl
- Mundo Marítimo : www.mundomaritimo.cl

Santé:

- ASILFA - Asociación Industrial de Laboratorios Farmacéuticos chilenos (association industrielle des laboratoires pharmaceutiques chiliens) : www.asilfa.cl
- Société chilienne d'ophtalmologie - Sociedad Chilena de Oftalmología : www.sochiof.cl
- Colegio Médico Veterinario : www.colegioveterinario.cl

Technologie:

- Centro Chileno de la Información Tecnológica : www.chiletech.cl
- Asociación Chilena de Empresas de Tecnologías de Información : www.acti.cl

Textile:

- Comité Nacional de Conservación Textil: www.cnct.cl
- INTECH - Instituto Textil de Chile : www.intech.cl

Vins:

- Asociación de Viñas de Chile : www.vinasdechile.cl
- CHILEVID - Asociación Gremial Productores de Vinos Finos de Exportación : www.ccv.cl/index.php
- Asociación Nacional de Ingenieros Agrónomos Enólogos de Chile : www.enologo.cl
- CHILEVINOS : www.chilevinos.com
- WINES OF CHILE : www.winesofchile.org
- Corporación de Vinos Chilenos (revista Vendimia) : www.vendimia.cl

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Organismes sur place pour la recherche d'emploi

L'Agence pour l'Emploi locale

Il n'existe pas au Chili d'équivalent de l'ANPE. Vous pouvez consulter les sites Internet gouvernementaux dédiés à l'emploi. Sachez cependant que, du fait des documents à fournir, ces offres ne sont accessibles qu'aux Français déjà bien intégrés au Chili.

www.infoempleo.cl et www.bolsadeempleo.cl : ces deux sites reprennent les offres de plus de 120 bureaux communaux du travail (OMIL, *Oficinas Municipales de Intermediación Laboral*). Ces bureaux recensent les offres des entreprises dans tout le pays. Pour s'inscrire à ces sites, plusieurs documents sont exigés, mais l'accès aux offres est libre.

Les sites suivants sont réservés aux personnes possédant la nationalité chilienne :

- www.sence.cl : le Bureau National de la Formation et de l'Emploi (*Servicio Nacional de Capacitación y de Empleo*) propose des formations.
- www.sercotec.cl/ : le Bureau National de Coopération Technique (*Servicio Nacional de Cooperación Técnica*) apporte un appui à la création et au développement des micro-entreprises.
(Source : www.tramitefacil.cl)

L'Office des Migrations Internationales

L'Office des Migrations Internationales (OMI) dispose d'une antenne à Santiago. Défendant le principe « une immigration organisée bénéficie à tous », l'OMI se propose d'aider les migrants et leur famille, notamment en les orientant vers des programmes institutionnels, mais surtout en participant à leur élaboration avec le pays d'accueil.

Contact :

Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Matilde Salamanca 736 - Piso 4 - Santiago

Tel : (00 56) 2 274 67 13 - Télécopie : (00 56) 2 204 97 04

Courriel : iomsantiago@iom.int - Internet : www.oimchile.cl

La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne

A travers sa cellule-emploi, la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Chilienne peut vous aider dans vos démarches de recherche d'emploi. La Chambre s'engage à aider les Français résidant au Chili à trouver un travail et propose pour cela les services suivants :

- Entretien individuel d'évaluation, de conseil et d'orientation;
- L'accès à notre centre de documentation;
- Un appui à la recherche par la publication d'un résumé de votre CV dans notre bulletin électronique diffusé à l'ensemble de nos membres et collaborateurs (plus de 1000 contacts);
- La mise en relation des demandes avec les offres d'emploi transmises par les entreprises.

Les postes les plus demandés à la CFCCI :

1. Secrétaire bilingue Assistante de Direction bilingue ou trilingue
2. Traducteurs - Interprètes
3. Commercial : Marketing Import / Export Logistique.
4. Tourisme.
5. Finances.

Contact :

Camila BERNALES, Responsable du Service Emploi de la Chambre de Commerce

Marchant Pereira 201 - Piso 7 - Of. 701 - Providencia - Santiago de Chile

Téléphone : [56] (2) 225 55 47 - Télécopie : [56] (2) 225 55 45

Courriel : camila@camarafrancochilena.cl - Internet : www.chilifrance.cl/

Info Stages

Des possibilités de stages dans les entreprises françaises, franco-chiliennes ou chiliennes existent. La Chambre de Commerce et d'Industrie franco-chilienne a entrepris de constituer un fichier des demandeurs de stages en entreprise. Dans la mesure de ses possibilités, elle essaie de les transmettre à son réseau d'hommes d'affaires et d'entreprises. Dans son « encadré Stage » du bulletin électronique mensuel Synergies en línea qu'elle diffuse à la communauté d'affaires franco-chilienne, la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-chilienne publie certaines demandes de stage.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.chilifrance.cl/

ContactChile propose également un service pour étudiants étrangers comprenant logement et stage. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site : www.contactchile.cl

Les Agences d'intérim

Au Chili, les agences d'intérim sont appelées "*Agencias de Servicios Temporales*".

De nombreux sites de recrutement, ainsi que la plupart des agences de recrutement, proposent également des emplois temporaires, appelés "*temporales*" :

- www.adecco.cl
- www.manpower.cl

- www.incosec.cl
- www.fercoser.cl

La Mission Economique

Rappelons que les Missions Economiques à l'étranger n'ont pas pour mission d'appuyer les Français dans leur recherche d'emploi. Dans le cadre d'une création d'entreprise, la Mission Economique peut en revanche vous aider à travers les conseils des différents attachés spécialisés dans chaque secteur (Bien de consommation, Agriculture, ...).

Mission Economique de Santiago du Chili

Carmencita 79 - Las Condes Santiago de Chile

Tel : (00 56) 2 756 32 00 - Télécopie : (00 56) 2 756 32 27

Courriel : santiago@missioneco.org - Internet : www.missioneco.org/chili/

Dernière mise à jour : 04/01/2007.

Ce que recherchent les recruteurs

La connaissance de l'espagnol est indispensable. L'anglais peut être un plus mais il demeure insuffisant. Le français est très peu utilisé : les entreprises françaises, quant à elles, préfèrent embaucher des personnes parlant l'espagnol et l'anglais.

Par conséquent, avant de s'expatrier pour le Chili ou de passer des entretiens d'embauche, il est capital de suivre un cours d'espagnol au risque de se fermer bien des portes.

Pour plus d'information sur les possibilités de cours, se renseigner auprès de la conseillère pour l'emploi de la Chambre de commerce et d'industrie franco-chilienne (job@chilifrance.cl).

Curriculum vitae

Rédaction

Le curriculum vitae est un document qui reflète le parcours personnel et professionnel d'une personne. Le but est de décrocher un entretien. Pour ce faire, il faut tenir compte des points suivants lors de son élaboration:

Les CV adressés aux entreprises, même françaises, doivent toujours être rédigés en espagnol.

- Créer un curriculum vitae personnalisé et spécifique pour chaque emploi auquel vous souhaitez postuler.
- Actualiser constamment les informations de votre curriculum vitae.
- La lettre de motivation n'est pas nécessaire au Chili. Elle peut cependant faire la différence.
- Faire ressortir les points les plus importants : les connaissances, l'expérience, tout ce qui a un rapport avec le poste proposé et représente un avantage important par rapport aux autres candidats.
- Ne pas avancer des éléments que vous ne pourrez pas expliquer verbalement et qui pourraient vous mettre en difficulté lors de l'entretien.

Les curriculum vitae chiliens sont généralement plus longs que les CV français. Il y a encore quelques années, tout y était mentionné de la maternelle à l'université. Aujourd'hui, les recruteurs apprécient de plus en plus la capacité des candidats à résumer leur parcours et à synthétiser leurs principaux points forts. Privilégiez donc un CV court : une page pour les débutants et trois pages (grand maximum) pour les personnes disposant d'une longue expérience. Par ailleurs, il faut toujours joindre une photographie récente à son CV.

Le CV doit contenir les informations suivantes :

1. Antecedentes Personales

Informations personnelles: nom, prénom, âge et date de naissance, adresse et téléphone, état civil, nationalité, numéro de RUT (carte d'identité chilienne) ou, à défaut, du passeport.

2. Antecedentes Académicos

Formation: lieu et dates des études secondaires et universitaires. Diplômes obtenus. On peut également indiquer les formations complémentaires (séminaires, conférences).

3. Idiomas

Langues parlées.

4. Antecedentes Laborales

Expérience professionnelle (stages inclus).

5. Otros

Connaissances en informatique, permis de conduire, etc.

6. Referencias

Recommandations et références d'anciens postes occupés (nom de l'entreprise, personne à contacter et numéro de téléphone). Pour les postes à responsabilité, les recruteurs chiliens contacteront la personne référence.

7. Pretensiones salariales

Si vous répondez à une annonce, il vous sera demandé d'indiquer vos « prétentions salariales » sur votre CV. Dans le cas contraire, vous devrez les communiquer lors du premier entretien. Attendez donc de connaître vos fonctions et responsabilités et renseignez-vous auparavant sur le montant exigé en moyenne pour le poste auquel vous postulez.

Format du CV

Il existe plusieurs types de CV : chronologique (de l'évènement le plus ancien au plus récent), inversé ou fonctionnel (par secteur d'expérience). Au Chili, les CV sont généralement présentés sous la forme inversée afin de remonter de votre expérience la plus récente à votre formation d'origine.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Diplôme (équivalence, légalisation)

Il n'existe pas d'équivalence officielle entre les diplômes français et chiliens.

L'Université du Chili est chargée d'établir l'équivalence et le niveau des diplômes au cas par cas. Pour plus d'informations et pour connaître les documents requis, vous pouvez consulter le site suivant :

- www.uchile.cl Rubrique " relaciones internacionales "

Vos diplômes pourront vous être demandés pour un emploi et vous seront utiles pour faire une demande de visa temporaire.

Il est conseillé de faire légaliser, par le ministère français des Affaires étrangères, puis par le Consulat général du Chili en France, vos certificats et diplômes d'études **avant votre départ de France**. Si cette formalité n'a pas été effectuée en France, l'Ambassade de France au Chili pourra procéder à cette légalisation. Le document devra ensuite être légalisé au Chili par le Ministère chilien des Relations extérieures (Ministerio de Relaciones Exteriores, Departamento de Legalizaciones, calle Agustinas 1320, 1er Piso - Santiago de Chile - Site Internet : www.minrel.gov.cl Rubrique Servicios > Legalizaciones).

Une fois légalisés, les diplômes français doivent être traduits en espagnol par un traducteur assermenté au Chili. Vous pouvez obtenir la liste de ces traducteurs auprès du Ministère chilien des Relations extérieures ou auprès de l'Ambassade de France au Chili.

Les systèmes éducatifs chiliens et français sont suffisamment proches pour que votre interlocuteur puisse comprendre votre parcours avec ses références.

CAP/BEP : "Diploma técnico en (2 años de estudios)"

Brevet des collèges : "Diploma de enseñanza básica completa"

Baccalauréat : "Prueba de Selección Universitaria (PSU)"

DEUG / DUT / DU : "Estudios de pregrado en...(indiquer le nombre d'années d'études)"

Licence / Maîtrise en ... (préciser la matière) : "Diploma universitario en " ou "Diploma en .de la Universidad ." (Dans les deux cas, indiquez le nombre d'années d'études)

Master Professionnel / Master de recherche (DEA / DESS) : "Estudios de postgrado / Master"

Doctorat : "Doctorado"

Les noms des diplômes français ne signifient pas grand chose pour les Chiliens. Détaillez, par conséquent, chaque lettre composant le nom de votre diplôme et précisez les cours suivis et la formation obtenue.

Voici différentes possibilités pour présenter vos diplômes :

"Apprentissage"

Formación alternando estudios teóricos y práctica en empresas.

"BTS" : "Brevet de Technicien Supérieur"

Programa de estudios de pregrado de dos años especializado en ...

"DUT" : "Diplôme Universitaire de Technologie"

Programa de estudios universitarios de dos años especializado en

"LICENCE" : Programa de estudios universitarios de tres años enfocado en ...

"CLASSES PREPARATOIRES" HEC

Dos años de preparación a los concursos nacionales de Prestigiosas Escuelas de Comercio francesas (Graduate Business Schools).

Dernière mise à jour : 16/03/2007.

Lettre de motivation

Rédaction

Les lettres de motivation sont moins utilisées au Chili qu'en France. S'il s'agit d'une offre publiée sur Internet, elle n'est que rarement demandée. Vous pouvez détailler vos motivations dans le courriel d'accompagnement.

S'il s'agit d'une candidature spontanée, la lettre de motivation peut être importante et expliquer votre démarche et votre intérêt pour cette entreprise. Les Chiliens peuvent être sensibles à une lettre rédigée par un Français dans un bon espagnol.

Au Chili, la lettre de motivation est tapée et non pas manuscrite. Faites-la corriger afin de vous assurer qu'elle ne contient pas d'erreur.

Elle doit être rédigée en espagnol et adressée à la bonne personne. Si vous disposez du nom de la personne, assurez-vous de bien l'orthographier et vérifiez son poste. Idéalement, vous devez contacter la personne chargée de votre recrutement : ce peut être le directeur technique ou le directeur commercial. Si vous ne savez pas à qui adresser votre lettre de motivation, envoyez votre courrier à la "*Gerencia de Recursos Humanos*" ou au "*Gerente General*".

Votre lettre de motivation ne doit pas dépasser une page, être brève, claire et directe. Utilisez un ton professionnel et profitez-en pour mettre en relief vos qualités ou ce que vous pourriez apporter à l'entreprise. Évitez un texte monotone et soyez créatif afin d'attirer l'attention du lecteur. Dans la mesure du possible, signez manuellement vos lettres, en bleu ou noir.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Entretien d'embauche

Conduite de l'entretien

Le recruteur examinera principalement le candidat sur les aspects suivants :

- Son apparence;
- Ses qualifications, sa formation;
- Sa motivation et son dynamisme;
- Sa capacité à s'exprimer clairement, la pertinence de ses arguments, tout en gardant une marque de politesse.
- Son sérieux et son sens des responsabilités;
- Son niveau de langue.

Pour cela, tenez compte des conseils suivants :

- Soyez ponctuel;
- Préparez votre entretien. Recherchez des informations sur l'entreprise (produits vendus, chiffres clés, organigramme, principaux concurrents, fournisseurs et clients, politique de l'entreprise) et sur le poste convoité;
- Le recruteur sera impressionné si vous savez faire preuve d'une bonne connaissance des activités de l'entreprise et si vous posez des questions pertinentes sur la société;
- Préparez des questions pertinentes, mais anticipez aussi les questions qui pourront vous être posées et préparez vos réponses;
- Souriez, votre interlocuteur l'appréciera;
- Soyez prêt à illustrer vos réussites antérieures par des exemples concrets;
- A la fin de l'entretien, demandez à votre interlocuteur dans quel délai et de quelle manière (par exemple, vous appellera-t-il ou devez vous l'appeler) il vous fera connaître sa décision. Remerciez-le d'avoir pris du temps pour s'entretenir avec vous : « Gracias por su atención » « Fue un gusto conocerle ».
- 80% de l'impression des recruteurs est basée sur le visuel. L'aspect soigné et professionnel est de rigueur. Le comportement et l'attitude sont privilégiés : soyez positif. Soignez particulièrement votre apparence.
- Faites attention à votre attitude, à la façon dont vous vous tenez : épaules en arrière et tête relevée montrent que vous êtes confiant. Maintenez toujours un comportement positif et énergique. Souriez, donnez des « feedbacks » non verbaux (hochement de tête) et verbaux (« correcto », « exacto ») à votre interlocuteur.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Apparence et attitude

Soyez ponctuel et tenez compte des temps de transport, parfois variables. Même si les Chiliens ont en général une conception assez souple du temps, un retard à un premier entretien sera perçu de façon négative.

Les codes chiliens sont stricts et classiques : **une touche de maquillage et un tailleur pour les dames, costumes pour les messieurs** (avec cravate et chaussettes sobres).

Adaptez votre discours à celui du recruteur **en volume, en rapidité et en politesse**. L'entretien débutera par un vouvoiement réciproque (Usted). Votre interlocuteur peut ensuite décider, selon votre âge, de vous tutoyer. Ne vous vexez pas, c'est aussi une marque de sympathie. Vous pouvez ensuite tutoyer votre interlocuteur si et seulement si 1) vous avez approximativement le même âge, 2) il vous y invite, 3) vous sentez qu'il attend de vous un tutoiement. Votre interlocuteur évaluera par là votre capacité à intégrer les codes culturels chiliens qui régissent notamment les règles du tutoiement/vouvoiement. **Dans le doute, restez au vouvoiement.**

Ne vous effrayez pas des questions concernant votre vie privée (situation conjugale, nombre d'enfants, etc), mais essayez de centrer l'entretien sur l'aspect professionnel. Le recruteur ne cherchera pas à vous juger, mais à **évaluer votre situation et le temps que vous êtes susceptible de rester au Chili**, et donc dans l'entreprise.

Vous n'échapperez pas à la question : "Y porque Chile ? "(**Pourquoi le Chili ?**). **Préparez par avance votre réponse et sachez vous justifier** : je suis venu au Chili parce que ; je compte y rester années, etc.

Les Chiliens parlent beaucoup et facilement. Il s'agit de **ne pas sortir d'un entretien sans avoir réussi à exposer vos motivations**. Votre interlocuteur vous jugera aussi, notamment pour les commerciaux, sur votre autorité et votre capacité à intervenir dans une conversation.

Préparez-vous aux tests psychologiques et psychotechniques.

Sachez mettre en avant vos atouts tout en gardant une certaine modestie. Sinon, les employeurs pourraient vous percevoir plus comme un élément dangereux (monter en grade rapidement et prendre leur place) qu'un élément positif pour l'entreprise.

Les Chiliens sont toujours très positifs en toute circonstance. Pour éviter le conflit et/ou par crainte de blesser leur interlocuteur, ils évitent autant que possible de dire « non » directement. **Ne vous faites donc pas trop d'illusions** en sortant d'un entretien qui vous a semblé positif. Il sera peut-être utile de comprendre à demi-mot ou d'interpréter un silence comme un refus.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Négociation du salaire

Dans le cadre d'un emploi ou d'un stage, vous devez anticiper les questions concernant votre salaire ou vos indemnités. Le recruteur pourra vous demander : combien gagniez-vous lors de votre emploi précédent ? Quelles sont vos prétentions salariales ?

La question du salaire vous sera toujours posée car c'est un critère de sélection. Pour formuler une réponse appropriée, renseignez-vous avant ou durant l'entretien sur les points suivants :

- Quelle est la rémunération d'une personne occupant ce type de poste ?
- S'agit-il d'un fixe, d'un fixe et de commissions, d'une avance sur commissions ?
- Tenez compte des autres variables : ce poste est-il accompagné d'autres avantages (nourriture, transport, bonus,) ?

Il faut savoir qu'en plus des indemnités de stage ou du salaire, d'autres avantages peuvent être négociés, notamment en matière de protection sociale.

Si vous avez un doute sur le montant, donnez une tranche de salaire qui vous semble raisonnable et qui tienne compte des caractéristiques du travail présentées par votre interlocuteur.

Soulignons que d'une ville à l'autre, le coût de la vie peut varier de façon importante. Un salaire de \$ 400 000 pesos chiliens par mois n'a pas la même valeur à Santiago qu'à Temuco. Assurez-vous d'avoir bien compris où est basé le poste.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Questions préférées des recruteurs

- Pourquoi le Chili ?
- Depuis combien de temps êtes-vous au Chili ?
- Qu'est ce qui vous a motivé à poser votre candidature pour ce poste ?
- Quels sont vos projets professionnels ?
- Quelle est votre expérience par rapport au poste proposé ?
- Questions techniques.
- Test de votre niveau de langue en anglais, espagnol ou autre.
- Qualités / Défauts.

- Êtes-vous marié(e) ? Avez-vous des enfants ?
- Combien de temps pensez-vous rester au Chili ?
- Quelles sont vos prétentions salariales ?

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Erreurs à éviter

- Arriver à l'entretien trop en avance ou en retard. Si vous êtes en avance, attendez l'heure de votre rendez-vous en relisant vos notes.
- Fumer ou mâcher un chewing-gum.
- Etre indiscret et regarder les papiers étalés sur le bureau.
- Ne pas regarder l'interlocuteur droit dans les yeux.
- Répondre par des monosyllabes ou monologuer.
- Evitez les discussions sur le salaire pendant la première partie de l'entretien. Laissez l'employeur vous en parler.
- Ne posez pas de questions sur les jours de vacances, les congés maladie au début de l'entretien. Ne vous plaignez pas, ne faites pas de demandes personnelles. Ne demandez pas à avoir des horaires ou des équipements spéciaux.
- Ne donnez pas de liste de choses que vous ne voulez pas faire.
- Ne demandez pas ce que l'entreprise fait d'autre. Vous êtes censé avoir pris vos renseignements.
- A la question « Quels sont, selon vous, les points de votre parcours qui pourraient ne pas correspondre au profil demandé ? », ne répondez pas que vous ne pensez pas avoir de points négatifs, mais mettez en avant un point à améliorer (compétences techniques manquantes, ...).
- Evitez les déclarations malhonnêtes ou trompeuses.
- Veillez à ne pas parler trop fort.

Dernière mise à jour : 05/01/2007.

Protection sociale

Régime local de sécurité sociale

Taux de cotisation au 1er janvier 2008

| Risques | Employeurs | Salariés | Salaire cotisable mensuel |
|---|--|----------|----------------------------------|
| Vieillesse, invalidité, survivants | -- | 13 % | entre 159 000 et 1 259 300 pesos |
| Maladie - Maternité | -- | 7 % | entre 159 000 et 1 259 300 pesos |
| Accident du travail - Maladie professionnelle | entre 0,95 % et 3,4 % suivant les risques | -- | entre 159 000 et 1 259 300 pesos |
| Chômage | 2,4 % | 0,6 % | sur 1 753 200 pesos maximum |
| Total | entre 3,35 % et 5,8 % | 20,6 % | |

Le régime chilien de sécurité sociale couvre les risques suivants : maladie-maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, invalidité-vieillesse et décès, chômage et prestations familiales.

Depuis le 31 décembre 1982, tous les travailleurs qui entrent dans le marché du travail adhèrent obligatoirement au nouveau système d'assurance pension. Les travailleurs déjà sur le marché du travail ont eu le choix de passer au nouveau système ou de demeurer sous l'ancien système qui est amené à disparaître.

Le nouveau système de protection sociale chilien est un système basé, en ce qui concerne le chômage et les pensions, sur la capitalisation individuelle. Les cotisations salariales sont versées, pour chaque salarié, sur un compte individuel. Les cotisations patronales sont versées, en partie, sur ce même compte, une autre part de la cotisation chômage est versée sur le fonds de solidarité qui est aussi alimenté par l'Etat.

Les risques vieillesse-invalidité-survivants et chômage sont gérés d'une part, pour les salariés qui ont choisis de rester sous l'ancien système de retraite, par l'Institut de Prévoyance Sociale (INP) et d'autre part, par la Superintendance des Pensions (SAFP) pour le nouveau système.

Le risque maladie est géré par deux organismes : soit par le Fonds National de Santé (FONASA) qui est un organisme public dépendant du ministère de la Santé, soit par l'Instituciones de Salud Previsional (ISAPRE) qui est une administration privée.

Les risques accident du travail et maladies professionnelles sont gérés par des mutuelles de droit privé à but non lucratif, variables selon l'employeur (actuellement 3 mutuelles, ACHS, IST et C.CH.C) et l'INP depuis 1995.

Le salaire mensuel minimum est actuellement fixé à 159 000 pesos pour les salariés âgés de 18 à 65 ans.

Pour les salariés de moins de 18 ans ou de plus de 65 ans, les cotisations sont perçues à partir d'un salaire mensuel de 118 690 pesos.

L'organisme public chargé du recouvrement de la cotisation maladie-maternité est le :

- **Fondo nacional de salud (FONASA)**
Monjitas n° 665 - Santiago

Téléphone : (00 56) 2 664 83 77 - Internet : www.fonasa.cl/

L'organisme privé chargé du recouvrement de la cotisation maladie-maternité est :

- **Instituciones de salud previsual (ISAPRE)**

Alcantara 44 - Las Condes - Santiago

Téléphone : (00 56) 2 249 79 20 - Télécopie : (00 56) 2 249 70 60

Internet : www.isapre.cl/

L'organisme chargé du recouvrement des cotisations des risques vieillesse-invalidité-survivants et chômage est la :

- **Superintendencia de pensiones (SAFP)**

Teatinos 313 - Santiago

Téléphone : (00 56) 2 753 01 00 - Télécopie : (00 56) 2 753 02 86

Internet : www.spensiones.cl/

Dernière mise à jour : 06/11/2008.

Convention de sécurité sociale

Le texte de la convention générale de sécurité sociale entre la France et le Chili du 25 juin 1999 (entrée en vigueur le 1er septembre 2001), complétée par un arrangement administratif du 22 octobre 1999, est intégralement disponible sur le site internet du :

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS)

11, rue de la Tour des Dames - 75436 Paris cedex 09

Tél. : 01.45.26.33.41 - Télécopie : 01.49.95.06.50

Internet : <http://www.cleiss.fr/docs/textes/index.html>

Pour en savoir plus

Pour vous informer sur la protection sociale des Français résidant à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur la protection sociale : www.mfe.org/default.aspx?SID=12098 .

La Maison des Français de l'étranger avec son bureau de la protection sociale vous informe sur les points suivants :

- la Caisse des Français de l'étranger, organisme de sécurité sociale assurant aux expatriés la continuité du régime général ;
- la CRE et l'IRCAFEX. Ces deux organismes prennent le relais des caisses complémentaires de retraite ARCCO et AGIRC ;
- le GARP (groupement des ASSEDIC de la région parisienne) dit "Caisse de chômage des expatriés". Cette caisse permet aux Français de l'étranger de bénéficier des dispositions de l'assurance chômage ;

Maison des Français de l'étranger

Bureau de la protection sociale

57 boulevard des Invalides - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 69 38 15 - Courriel : social@mfe.org

Convention fiscale

Une convention fiscale entre la France et le Chili en vue d'éviter les doubles impositions a été signée le 7 juin 2004 à Paris. Elle est entrée en vigueur entre les deux pays le 10 juillet 2006. Le texte de la convention est disponible sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr Rubrique Documentation > International.

Cette convention s'applique aux personnes résidentes en France ou au Chili ou dans les deux pays. On entend par personne résidente toute personne qui, en application des lois du pays de résidence, est assujettie à l'impôt dans ce pays en raison de son domicile ou de sa résidence. Les personnes pouvant justifier d'une résidence au Chili et en France doivent se reporter à l'article 4 de la convention pour savoir dans quel pays elles sont imposables. Les personnes exerçant une profession libérale ou toute autre activité à caractère indépendant sont considérées être résidentes dans le pays dans lequel elles séjournent pendant une période ou des périodes excédant 183 jours par an (article 5).

Les impôts auxquels s'appliquent la convention sont, pour la France, les impôts sur le revenu, sur les sociétés, sur la fortune, ainsi que la taxe sur les salaires, et, pour le Chili, les impôts perçus en application de la loi relative à l'impôt sur le revenu (*Ley sobre impuesto a la renta*).

Pour connaître les règles d'imposition vous concernant, vous pourrez, selon votre profession, vous reporter aux articles suivants:

- article 14 pour les salariés;
- article 16 pour les artistes et les sportifs;
- article 17 pour les retraites;
- article 18 pour les fonctions publiques;
- article 19 pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires

Les dispositions de la convention s'appliquent en France comme au Chili aux revenus perçus à compter du 1er janvier 2007.

Dernière mise à jour : 10/01/2007.

Fiscalité du pays

Présentation

Introduction

Les personnes résidentes ou domiciliées au Chili sont soumises à des impôts sur leurs revenus de n'importe quelle origine, aussi bien si la source des revenus est à l'intérieur du pays ou à l'extérieur.

Sans préjudice de ce qui est dit antérieurement, si un étranger constitue son domicile ou sa résidence au Chili, pendant les 3 premières années de résidence il est grevé seulement sur ses rentes de source chilienne, délai qui peut être prolongé dans certains cas.

Les personnes sans domicile ni résidence au Chili sont grevées sur leurs rentes obtenues de source chilienne.

Une personne est considérée domiciliée ou résidente au Chili si :

- On peut présumer par ses activités qu'elle désire rester dans le pays sur une base permanente (domicile).
- Elle reste pour plus de six mois dans le pays pendant une année ou si elle y reste pendant une période de deux ans.

Les revenus de source chilienne sont définis comme revenus provenant de :

- Biens situés dans le territoire chilien.
- D'activités développées en territoire chilien.

Le 7 Juin 2004, le Chili et la France ont signé un traité pour éviter la double fiscalité en matière d'impôts sur le revenu et sur le patrimoine. En termes très généraux, le traité fixe les critères pour déterminer le droit de chaque pays à appliquer ses impôts sur les revenus générés dans les opérations entre agents économiques des pays signataires. Ceci, dans le but de permettre que la variable fiscale compromise dans ces opérations n'influe pas ou au moins pas d'une manière importante sur la décision de développer un négoce dans l'un ou l'autre marché. Le traité comprend en plus des normes relatives à la non discrimination, échanges d'informations entre les autorités fiscales de chaque pays, et procédures pour la solution de conflits.

Il est très important de savoir que ce traité n'est pas encore en vigueur parce que pour être pleinement applicable il devra être ratifié au Chili par l'Assemblée Nationale et en France par l'autorité compétente, ce qui suivant nos antécédents ne se produirait pas au cours de cette année. De toutes manières, une fois que le traité sera approuvé, il sera applicable à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Sans préjudice de ce qui a été dit antérieurement dans les différents chapitres du présent rapport, nous indiquerons les particularités les plus importantes du Traité de manière à faire connaître dès à présent le régime applicable une fois que le traité entrera en vigueur.

Impôts sur le revenu

Le Système des Impôts sur le Revenu Chilien grève :

- Les revenus des entreprises (« Impôt de Première catégorie » et « l'Impôt additionnel »)
- Les autres revenus personnels (« Impôt Global Complémentaire »)
- Les rémunérations de tout travailleur dépendant ou ayant un contrat (Impôt Unique de Seconde Catégorie)

Fiscalité de revenus des entreprises avec domicile ou résidence au Chili

Au Chili, le revenu des entreprises se grève en deux étapes. En premier lieu, quand les utilités sont générées et ensuite sur les utilités distribuées aux actionnaires ou associés propriétaires de l'entreprise.

Cette structure d'entreprises a été conçue comme un outil pour promouvoir l'épargne et le réinvestissement, dans le sens que le taux de l'impôt sur les revenus générés mais non distribués est de 17%, taux prudent en comparaison d'autres systèmes fiscaux.

Nous allons faire une description générale de la fiscalité applicable aux entreprises qui ont leur domicile ou résidence au Chili.

Les revenus des entreprises, aussi bien ceux des sociétés à responsabilité limitée, que ceux des sociétés anonymes ou des agences de sociétés anonymes étrangères, sont soumis à un impôt corporatif appelé « Impôt de Première Catégorie » qui s'applique avec un taux de 17% sur une base imposable déterminée conformément aux dispositions de la Loi des Impôts sur le Revenu.

Ultérieurement, au moment de son retrait, distribution ou envoi à l'extérieur en faveur des actionnaires ou associés non résidents, que ce soit des sociétés ou individus, le revenu des entreprises se grève avec un 35% de « l'impôt Additionnel »

Le contribuable qui est soumis à cet Impôt Additionnel a droit à un crédit fiscal équivalent à l'Impôt de Première Catégorie payé par les revenus retirés, distribués ou envoyés à l'extérieur. Ce crédit doit s'ajouter pour le calcul de la base imposable de l'Impôt Additionnel.

L'exemple suivant illustre ce qui vient d'être signalé antérieurement :

| | |
|--|------|
| Revenu Compagnie chilienne | 100 |
| Impôt Corporatif (Première Catégorie) | (17) |
| Revenu distribué à la Maison Mère | 83 |
| Base de l'Impôt de Retenue (Impôt Additionnel) | 100 |
| Impôt de Retenue Déterminé | (35) |
| Crédit pour Impôt Corporatif | 17 |
| Impôt de Retenue à payer | (18) |
| Disponible pour la Maison Mère | 65 |

Comme l'on peut l'apprécier, la charge fiscale totale pour la Maison Mère correspond au taux de l'impôt de retenue, qui est de 35%, mais la retenue effective sur la distribution des utilités à l'extérieur s'effectue à un taux qui est approximativement de 22% sur le montant à envoyer.

Sans préjudice du régime général expliqué ci-dessus, il existe un régime spécial consacré au Statut d'Investissement Etranger. En effet, les investisseurs étrangers qui ont souscrit un Contrat d'Investissement avec l'Etat du Chili sous la protection du Statut d'Investissement Etranger (Décret Loi 600) a le droit que l'on établisse dans son contrat une charge fiscale de 42% en tant qu'impôt sur le revenu, invariable pour une durée de 10 ans à partir du commencement de ses activités, au lieu du taux normal d'impôt décrits antérieurement. Ce délai peut être étendu jusqu'à 20 ans dans le cas de projets industriels ou extractifs supérieurs à US\$ 50.000.000.

De même que le système général, et sur les mêmes bases, la compagnie chilienne réceptrice de l'investissement étranger payera annuellement un impôt corporatif de 17% (Impôts de Première catégorie).

Ensuite, l'investisseur étranger au moment de rapatrier les utilités au lieu de payer un Impôt Additionnel de 35% pour les revenus retirés, avec droit à crédit pour l'Impôt de Première Catégorie payé pour ces revenus, payera un 25% sur le même montant, ajoutant auparavant à la base imposable l'Impôt de Première Catégorie correspondant, sans droit à crédit.

L'exemple suivant illustre le système d'invariabilité :

| | |
|--|------|
| Revenu Compagnie chilienne | 100 |
| Impôt Corporatif (Première Catégorie) | (17) |
| Revenu distribué à la Maison Mère | 83 |
| Base de l'Impôt de Retenue (Additionnel) | 100 |
| Impôt de Retenue à payer (Additionnel) | (25) |
| Disponible pour la Maison Mère | 58 |

Comme on peut l'apprécier, de même que dans le système commun, la charge fiscale totale de 42% se complète en deux étapes. Mais maintenant la tasse nominale de l'Impôt Additionnel (27%) ne coïncide pas avec la charge fiscale totale.

Il est important de signaler que l'investisseur étranger peut renoncer à ce droit donné par le Statut d'Investissement Etranger à tout moment et s'intégrer à un régime imposable commun, dans lequel cas il restera soumis à d'éventuels changements dans la législation fiscale générale, avec les mêmes droits, options et obligations qui sont en vigueur pour les investisseurs nationaux. Le renoncement à l'invariabilité, une fois effectué, est irrévocable et le contribuable ne peut plus revenir au taux fixé postérieurement.

Calcul de la base imposable

La base sur laquelle s'applique l'Impôt de Première Catégorie ou « Revenu Liquide Imposable » se détermine à partir d'ajustements établis dans la Loi d'Impôt sur le Revenu, qui se pratiquent sur le résultat signalant les états financiers à la fin de l'exercice, sans que soit nécessaire de mener une comptabilité séparée pour des fins fiscales. Au Chili, l'année fiscale comprend la période entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année.

Dans les Paragraphes suivants on décrit les aspects les plus importants des concepts de recette brute, coûts et dépenses, qui doivent être considérés pour effectuer la détermination de la base imposable.

Rentrées brutes

La recette brute inclue les rentrées obtenues dans toutes les opérations, ventes de biens et autres activités de l'entreprise, à l'exception de ceux que la Loi de l'Impôt sur le Revenu déclare comme non constitutifs de revenus.

Comme règle générale, la recette brute doit être reconnue pour des effets fiscaux au moment où elle se produit.

Les dividendes et retraits d'utilités que reçoit une société d'une autre société résidente dans laquelle elle maintient un investissement sont exonérées de l'Impôt de Première Catégorie, puisque ces utilités sont imposables seulement une fois, au niveau de la compagnie qui génère ces utilités.

Coûts directs

En général, la Loi des Impôts sur le Revenu, inclut seulement dans les coûts directs.

La matière primaire. La main d'œuvre directe et, facultativement, le transport. Les coûts indirects sont traités normalement comme dépenses. Le coût des biens importés inclut la valeur CIF, droits de douane, dépenses de dédouanement, et facultativement, transport et assurances.

Dans le cas de l'industrie minière, le coût d'acquisition de la propriété minière peut être transféré au coût du minéral extrait.

Les seules méthodes de valorisation d'actifs acceptés pour des effets fiscaux sont les FIFO et la moyenne pondérée. Cependant, il n'y a pas une différence significative déterminée par l'élection de l'un ou l'autre de ces systèmes dans le cas de sociétés qui appliquent les méthodes de correction monétaire.

Dépenses

Comme règle générale, toutes les dépenses nécessaires pour générer le revenu sont déduites des impôts dans la période où ceux-ci sont débités ou payés.

Les impôts étrangers ou impôts établis par lois chiliennes, à l'exception de ceux contenus dans la Loi des Impôts sur le Revenu, peuvent être déduits.

Comme on explique plus loin, l'IVA ou Impôt sur la Valeur Ajoutée (19%) sur les achats est normalement un crédit contre l'impôt chargé sur les ventes et, de ce fait, il n'affecte pas le revenu. Dans les cas où l'on ne peut utiliser l'IVA comme crédit, cet impôt est un coût ou dépense qui peut être déduit.

Les pertes d'une année déterminée doivent être tout d'abord déduites des utilités accumulées et les pertes restantes peuvent être repoussées indéfiniment dans le temps.

Une quote-part annuelle de dépréciation des biens physiques de l'actif immobilisé est déduite de l'impôt. Au sujet de la dépréciation il faut savoir ceci :

La quote-part annuelle à rabaisser se détermine en appliquant sur la valeur active un système linéaire de dépréciation considérant la vie utile estimée des actifs, sans inclure leur valeur résiduelle.

Une fois qu'il a été totalement déprécié, l'actif s'enregistre à une valeur nominale d'un « peso » dans le seul but de le maintenir dans les livres. Le temps de vie utile des biens principaux est déterminé par l'autorité fiscale chilienne (le

Service d'Impôts Internes).

Dans le cas de conditions spéciales de production, et à la demande du contribuable ou du Comité d'Investissement Etranger, le Service d'Impôts Internes peut autoriser des régimes de dépréciation différents à ceux indiqués antérieurement.

Sans préjudice de ce qui a été signalé antérieurement, pour les effets de la détermination de la base imposable de l'impôt corporatif (Impôt de Première Catégorie) le contribuable peut opter pour l'application de ce que l'on appelle « dépréciation accélérée », qui est aussi une dépréciation linéaire mais sur laquelle pour les effets de calcul de la quote-part de dépréciation la vie utile des biens se réduit à un tiers de celle établie par le système de dépréciation normale.

La dépréciation accélérée peut s'appliquer dans le cas de biens nouveaux acquis localement, ou de biens importés nouveaux ou usés, si leur vie utile dépasse les cinq ans.

Les biens qui sont devenus inutilisables avant le terme de leur vie utile supposée, peuvent être dépréciés deux fois plus rapidement que ce qui était envisagé originellement sous le régime auquel ils étaient soumis.

Les dépenses d'organisation et de mise en marche peuvent être amorties jusqu'à six ans consécutifs, en commençant par l'année dans laquelle on engage les dépenses, ou l'année dans laquelle le contribuable commence à obtenir des revenus bruts de sa source principale de négoce, quand ce fait est postérieur.

Les dépenses de recherche et développement peuvent être déduites complètement dans l'année où l'on s'endette ou se payent, ou peuvent être amortis jusqu'à six années consécutives.

En général, la déduction de certaines dépenses peut être refusée par l'autorité fiscale si ces opérations ne s'effectuent pas à prix de marché. Tel est le cas du transfert des actifs à prix inférieurs au coût, annulation de dettes, taux d'intérêts excessivement hauts, et autres transactions semblables.

Le Service d'Impôts Internes est autorisé à contester les prix convenus dans les transactions entre l'agence ou succursale et la maison mère ou d'autres agences ou entreprises liées à la maison mère, quand ils ne s'ajustent pas aux prix normaux entre des entreprises indépendantes. La même mesure s'applique aux intérêts, commissions et autres paiements dans les opérations de crédits ou financières avec la maison mère ou une agence de celle-ci, ou avec une institution financière dans laquelle la maison mère participe à 10% ou plus du capital.

La même norme s'applique, en général, aux opérations entre une compagnie étrangère et une chilienne, quand l'une d'elles participe directement ou à travers d'autres compagnies, locales ou étrangères, dans la direction, contrôle ou capital de l'autre.

Le remboursement de dépenses spécifiques encourues par une société étrangère en relation avec les activités de son agence au Chili, est déduite d'impôt pour l'agence.

Les charges générales non spécifiées ne sont pas acceptées.

Traitement des dépenses non déduites

Dans le cas des organismes qui ne sont pas des sociétés anonymes, les dépenses non déduites qui représentent des flux effectifs se considèrent retirés par les associés l'année du versement, étant ainsi grevés avec les impôts correspondants en proportion à leur participation aux utilités. Cet impôt s'applique même quand la société ou entreprise ne montre pas de revenus fiscaux ou si ceux-ci sont inférieurs aux dépenses référées.

Les prêts aux associés personnes naturelles d'une société qui n'est pas anonyme, se considèrent aussi comme utilités retirées par eux. Mais à la différence des autres dépenses non déduites, ils sont traités comme retraits normaux. Le remboursement du prêt n'élimine pas la responsabilité fiscale.

Les sommes qui sont des flux effectifs qui se considèrent dépenses refusées encourues par des sociétés anonymes ou agences, sont grevées avec un taux fixe de 35% l'année du versement. Cet impôt de contrôle d'un taux de 35% s'applique aussi aux actionnaires de sociétés anonymes fermées qui soient individus. On doit payer cet impôt même quand ces

sommes excèdent les utilités fiscales accumulées ou si la société montre des pertes.

Correction Monétaire

La correction monétaire est obligatoire pour des fins fiscales dans le cas de contribuables qui font leur comptabilité en monnaie nationale. Le système a fondamentalement deux finalités, (a) exprimer les comptes des états financiers en termes d'une monnaie avec pouvoir d'achat constant, et (b) comparer le patrimoine en début et en fin d'année fiscale sur la base d'une monnaie à pouvoir d'achat constant, afin de déterminer les gains et pertes sans distorsions causées par l'inflation.

Ajustements, exonération et crédits

Chaque fois que surgit une différence permanente ou temporaire entre le traitement financier des éléments sur lesquels se calculent les utilités (revenue brute, coût dépenses) et le traitement qu'impose la Loi de l'Impôt sur le Revenu pour des fins fiscales, on doit effectuer une correction ou ajustement qui consiste à ajouter ou déduire les différences respectives afin de déterminer la base imposable ou Revenu Liquide Imposable.

Distributions d'utilités en excès des utilités fiscales accumulées

Comme conséquence du schéma de fiscalisation à deux niveaux posés auparavant et des différences dans la détermination du résultat financier et fiscal des entreprises, il existe au Chili l'obligation de contrôler la situation des utilités fiscales de manière séparée des utilités financières. Pour cela il existe l'obligation de mener un livre ou registre auxiliaire nommé Fond des Utilités Fiscales, plus connu par son sigle FUT.

Dans le cas des sociétés à responsabilité limitée, les retraits des utilités que font les associés de sociétés paient avec l'Impôt Additionnel ou Global Complémentaire suivant le cas, jusqu'au montant des utilités fiscales accumulées par l'entreprise d'où se fait le retrait, suspendant le paiement de l'impôt aux retraits en excès jusqu'à et dans la mesure que se génèrent des utilités fiscales dans les années postérieures.

Ce mécanisme d'ajournement de l'impôt final n'est pas applicable aux dividendes distribués aux actionnaires, ceux qui paient avec l'impôt de retenu à la distribution de dividendes, indépendamment si l'entreprise registre ou non des utilités fiscales.

Distribution ou retrait des utilités à des organismes et/ou personnes avec domicile ou résidence au Chili.

Dans certains cas l'investissement s'effectue au moyen d'une chaîne d'entreprises liées et l'entreprise réceptive de l'investissement étranger à des associés ou actionnaires avec domicile ou résidence au Chili, ceux qui à leur tour peuvent être des personnes naturelles ou des sociétés. Aussi, il est important de se référer au traitement des distributions des utilités aux associés et actionnaires résidents dans le pays.

Les distributions des utilités qui s'effectuent dans les chaînes des entreprises liées à des associés ou des actionnaires qu'ils soient des entreprises légales domiciliées ou avec résidence au Chili, ne sont pas soumis à des impôts, puisque ces utilités sont grevées seulement au niveau de la société qui génère ces revenus avec l'impôt corporatif (Impôt de Première Catégorie).

Si des utilités sont distribuées à un associé ou actionnaire personne naturelle, domiciliée ou résidente au Chili, celui-ci doit ajouter ces retraits d'utilités ou dividendes reçus, à la base de calcul de son impôt personnel, nommé « Impôt Global Complémentaire » et que c'est une charge progressive que déclarent et paient annuellement les personnes naturelles pour la totalité des revenus qu'ils perçoivent. Cet impôt est applicable avec un taux qui va jusqu'à 40% suivant le rang des revenus dans lequel se trouve la personne, et contre lequel les contribuables ont le droit à appliquer un crédit pour l'impôt de Première catégorie payé pour les utilités qu'ils reçoivent.

Impôt additionnel pour paiements aux personnes ou organismes non domiciliés au Chili.

En plus de grever les remises d'utilités à l'étranger, l'Impôt Additionnel s'applique à des paiements déterminés que des

organismes dont le domicile ou la résidence est au Chili se font à l'extérieur.

Paiements de services

En accord avec les normes générales, les paiements à l'extérieur pour des services prêtés par des organismes sans domicile ni résidence au Chili seront affectés à un impôt de retenu nommé également « Impôt Additionnel » qui s'applique avec un taux de 35% sur le revenu brut envoyé à l'extérieur, sans aucune déduction.

Si les remises à l'extérieur sont destinées à rémunérer des services prêtés au Chili ou à l'extérieur, qui peuvent être qualifiés comme services de conseil technique ou d'ingénierie, l'Impôt Additionnel s'applique avec un taux préférentiel de 20%.

A ce sujet il est très important de faire remarquer qu'une fois que le Traité souscrit entre le Chili et la France entre en vigueur, les paiements de services qui se feront du Chili à une entreprise Française (même si les revenus ont été générés au Chili) ne paieront pas cet Impôt Additionnel de retenu. Ceci, dans la mesure que telle entreprise française ne réalise pas l'activité au Chili par le biais d'un établissement permanent, comme ce serait le cas d'une entreprise française dont les activités ne s'étendent dans notre pays pour une période supérieure à 183 jours dans une période de 12 mois.

Commissions payées à l'extérieur

Les paiements effectués à des personnes sans domicile ni résidence au Chili pour concept de commissions se trouvent exempts de l'Impôt Additionnel. Il faut signaler que cette exonération ne favorise pas n'importe quel paiement à l'extérieur que les parties pourraient qualifier de commission, mais plutôt que ceci requiert que les paiements respectifs correspondent à la rémunération d'un mandat commercial, c'est-à-dire, la charge de faire une opération commerciale pour le compte du mandant.

Paiements pour concept de primes (régales), utilisation de marques et know-how

L'Impôt Additionnel s'applique avec un taux de 30% sur le total des quantités payées aux personnes sans domicile ni résidence dans le pays, pour l'utilisation de marques, brevets formules, assessorat et autres prestations similaires, qu'elles consistent en primes ou en quelconque autre forme de rémunération (transfert de know-how).

Dès que le Traité souscrit entre le Chili et la France entre en vigueur, les paiements pour concept de primes (régales), utilisation de marques ou know-how, et similaires qui se fassent au Chili à une entreprise française, paieront cet Impôt Additionnel de retenu avec un taux abaissé à 10%.

Il faut signaler que la société chilienne payeuse de la prime (régale) peut déduire comme dépenses les paiements pour concepts de primes (régales), utilisation de marques ou know-how, jusqu'à 4% des revenus pour ventes ou services de l'activité spécifique dans l'exercice respectif, à moins qu'entre le contribuable chilien qui réalise le paiement et l'organisme non résident ni domicilié au Chili qui le reçoit, il n'existe ou n'a pas existé de relation patrimoniale directe ou indirecte de contrôle ou administration. Cette limite ne s'appliquera pas non plus si dans le pays destinataire du bénéficiaire du paiement, cette remise se greève avec des impôts sur le revenu à un taux de 30% ou supérieur.

Paiements à l'extérieur pour concept d'intérêts.

En accord avec la réglementation générale, les intérêts payés à l'extérieur sont grevés avec l'Impôt Additionnel dont le taux est 35%. Cependant, dans le cas des crédits octroyés par les banques ou institutions financières étrangères ou internationales enregistrés dans la Banque Centrale du Chili, le taux de l'impôt sur les intérêts se réduit à un 4%. En accord avec la réglementation chilienne, on appliquera aussi le taux de 4% sur les intérêts payés à l'extérieur pour concept de soldes de prix pour des biens importés avec couverture différée ou avec système d'encaissement.

Bien que les conditions requises pour l'application du taux réduit de 4% se réalisent, dans les cas où il existe un « excès d'endettement » on appliquera un taux de 35% sur les intérêts correspondants à cet excès. Pour l'application de ce dernier taux de 35% il faut en plus que les intérêts soient payés ou crédités au compte des organisations liées ou que le crédit donné se trouve garanti avec de l'argent ou des valeurs d'une tierce personne.

En accord avec les normes fiscales, on comprend que l'entreprise débitrice est en situation d'endettement excessif quand

son endettement total est supérieur à trois fois son patrimoine.

La différence d'impôt qui résulte entre le taux de 35% et celui de 4% qui a été payé dans l'exercice est un impôt que doit payer l'entreprise chilienne, qui peut être déduit comme dépense.

Dès que le Traité souscrit entre le Chili et la France entre en vigueur, les paiements pour concepts d'intérêts qui se feront depuis le Chili à une entreprise française payeront cet Impôt Additionnel de retenu conformément aux taux suivants :

5% dans le cas des intérêts provenant de :

- prêts donnés par les banques et compagnies d'assurances;
- bons ou valeurs qui sont substantiels et régulièrement négociés dans une bourse de valeurs reconnue;
- la vente à crédit de matériel et équipement, payés par l'acheteur au bénéficiaire effectif qui est le vendeur de ce matériel et équipement

15% du montant brut des intérêts dans tous les autres cas.

Autres paiements à l'étranger avec un taux réduit

L'impôt Additionnel pour paiements de services à l'étranger est aussi inférieur au taux général de 35% dans les cas suivants :

- Paiements pour locations payées de biens de capital importés susceptibles de différer les droits de douane, le taux de l'impôt est de 1,75% sur le montant de chaque paiement.

- Les rémunérations payées à des personnes ou organismes non domiciliés au Chili pour le transport maritime depuis et jusqu'aux ports chiliens, les commissions et participations sur celles-ci, de même que les revenus dérivés de services aux bateaux et charge dans les ports chiliens ou étrangers, sont soumis à l'impôt de retenue de 5%. Cet impôt peut être objet d'exemption sur la base d'un accord réciproque si il n'existe pas une charge similaire, ou il ne s'applique pas aux bateaux chiliens dans le pays où le bateau est enregistré et dans le pays de l'opérateur, si il était différent à celui du registre.

- Paiements pour la location, leasing, fret ou autre contrat qui envisage l'utilisation de bateaux étrangers pour le commerce de cabotage, sont soumis à l'impôt de 20%. On applique la même mesure quand le contrat correspondant permet, ou ne défend pas, le cabotage.

Rétention et paiement de l'Impôt Additionnel

En général l'obligation de pratiquer les rétentions correspondra aux contribuables qui expédient à l'étranger, retirent, distribuent ou paient des revenus affectés à l'Impôt Additionnel. Les personnes obligées d'effectuer les rétentions de ces impôts, devront déclarer et payer les impôts retenus jusqu'au 12 du mois suivant celui où a été payé, distribué, retiré, envoyé, déposé sur un compte ou mis à disposition de l'intéressé le revenu au sujet duquel a été effectuée la rétention.

La responsabilité pour le paiement des impôts de rétention retombera uniquement sur les personnes obligées à effectuer la retenue, si le contribuable auquel on a dû retenir l'impôt accrédite que cette rétention s'est effectuée. Si la rétention ne s'effectue pas, la responsabilité pour le paiement retombera sur les personnes obligées de l'effectuer.

Fiscalité des gains de Capital

Comme règle générale, les gains de capital sont considérés revenu normal et, par conséquent, grevées avec l'Impôt de Première Catégorie et Impôt Additionnel ou Global Complémentaire suivant le cas, mais seulement quand s'est produite de manière effective la vente du bien. Il existe quelques exceptions à cette règle, les plus importantes sont les suivantes :

Le gain de capital produit de la vente ou cession d'actions de sociétés anonymes fermées chiliennes peut être soumis à un impôt unique sur le revenu de 17%, dans le cas où :

- Les actions ont été possédées pour plus d'un an,
- Le vendeur n'effectue pas l'opération dans un négoce ou activité habituelle, et

- L'acheteur n'est pas une partie liée au vendeur.

En matière de fiscalisation sur les utilités pour la vente d'actions, une fois que le traité entre le Chili et la France entre en vigueur, si un résident français obtient une utilité pour la vente d'actions d'une société chilienne, la fiscalisation maximum que peut grever cette plus grande valeur est de 16% au Chili. D'autre part, le traité dispose que dans le cas qu'un résident français se voit affecté à une fiscalisation au Chili pour les utilités générées dans la vente d'actions, le total de l'impôt payé au Chili pour ce concept pourra être imputé comme crédit contre les impôts qui lui correspondraient payer aux vendeurs en France pour ce même revenu.

Crédits pour des impôts payés à l'étranger

En règle générale, les impôts payés à l'étranger peuvent être utilisés comme crédit contre les impôts nationaux jusqu'à un montant déterminé et, pour l'excès, traités comme une dépense à déduire. Un crédit unilatéral de jusqu'à 17% est permis au sujet de quelques revenus de sources étrangères imputables contre l'Impôt de Première Catégorie à payer par l'entreprise réceptrice des revenus de source étrangère.

Dès que le traité avec la France entre en vigueur pour éviter la double fiscalisation, de même que dans le cas des autres pays avec lesquels le Chili maintient en vigueur ce genre de traités le crédit disponible pour les impôts payés à l'étranger augmente de 30%.

De plus, l'excès de crédit pourra être utilisé dans les années postérieures et non seulement contre l'Impôt de Première Catégorie à payer par l'entreprise réceptrice des revenus de source étrangère, mais aussi contre d'autres types d'impôts.

Dans les deux situations, c'est-à-dire, en cas de revenus provenant de pays avec et sans traité, les contribuables chiliens peuvent déduire comme crédit aussi bien l'impôt payé par le revenu de la société à l'extérieur comme aussi l'impôt de rétention à la remise, si elle s'applique. De même il est possible de profiter comme crédit de l'impôt que paie une filiale de la société dans laquelle est l'investissement.

Impôt de seconde catégorie

C'est l'impôt que grève les revenus des travailleurs dépendants.

C'est l'impôt progressif, avec des taux qui vont jusqu'au 40%. On calcule sur le total des salaires et compensations du travail excepté les paiements pour concept de sécurité sociale. Cet impôt est retenu et payé mensuellement par l'employeur.

Impôt sur la valeur ajoutée (IVA)

Au Chili, se grèvent avec l'Impôt sur la Valeur Ajoutée (IVA) de 19% les opérations suivantes :

- La vente et autres contrats pour lesquels on transfère la propriété de biens corporels meubles, si telles transactions s'effectuent de manière récurrente. La récurrence se présume en relation avec les ventes appartenant à l'activité propre de l'organisme.
- Les services, qu'ils soient ou non récurrents, qui puissent être considérés commercial, industriel, financier, ou correspondant au secteur minier, construction, assurances, publicité, informatique, ou d'autre type d'activité commerciale.
- Les importations, qu'elles soient ou non récurrentes.

Responsable de l'impôt

Comme règle générale le vendeur de biens ou services est responsable du paiement de l'impôt. Cependant, la quantité

correspondante se recharge au prix des biens ou services. En conséquence, c'est l'acheteur qui en définitive supporte l'impôt.

Exceptionnellement, quand le vendeur n'a pas de domicile au Chili, ou quand pour d'autres raisons le vendeur est difficilement contrôlé, l'acheteur est obligé de retenir et payer l'IVA. Ces exceptions à la règle générale sont établies par loi ou sont déterminées par l'autorité fiscale au moyen d'instructions de caractère général.

L'impôt se paie mensuellement, excepté dans des situations spéciales, telles que les importations, celles que nous considérerons ensuite.

Systeme de crédit et débit

L'IVA que charge une compagnie sur les ventes ou services s'appelle « débit IVA ». L'IVA payé par une compagnie pour l'achat de biens et services s'appelle « crédit IVA ». L'impôt que l'on paie pour l'acquisition de biens de l'actif fixe, incluant immeubles et constructions, peut aussi constituer un crédit IVA.

En général, un organisme déduit chaque mois son crédit IVA de son débit IVA, et fait une déclaration d'impôts en payant la différence si il y a un solde en cours.

Si lors d'un mois déterminé le crédit excède le débit, la différence peut être repoussée et utilisée comme crédit le mois suivant.

Quelques transactions spécifiques en relation avec l'application de l'IVA

Importations

Les importations, qu'elles soient récurrentes ou non, sont soumises à l'IVA. L'importateur doit payer cet impôt avant de retirer la marchandise importée de la douane. L'IVA supporté et payé dans sa qualité d'importateur peut être utilisé comme crédit contre l'IVA qu'il devra charger en tant que vendeur.

Locations

La location de biens meublés, de même que la location d'immeubles équipés pour réaliser des activités industrielles ou commerciales, est soumise à l'IVA. Le contrat de leasing se considère comme une location et, de ce fait, il est soumis à l'IVA.

Construction

Les activités de la construction se grevent de manière suivante :

Les maisons neuves, immeubles et constructions de tout genre vendues par des entreprises de construction, si celles-ci les ont construites totalement ou partiellement, elles sont affectées à l'IVA. La vente de propriétés de seconde main ou le commerce de biens immobiliers ne sont pas affectés.

La loi établit des normes qui permettent la déduction du coût du terrain de la base fiscale.

Les contrats de construction de tout type sont aussi affectés à l'IVA. En conséquence, les sociétés ou entrepreneurs de construction peuvent utiliser comme crédit la totalité de l'IVA payé par leurs achats contre l'IVA chargé par les ventes ou contrats de construction.

D'autre part, si les acheteurs ou propriétaires étaient passibles de cet impôt, ils pourront accrédi-ter ce paiement sur ces achats ou contrats.

Si une propriété est destinée à être habitée, le constructeur a droit à un crédit spécial qui monte au 65% de l'IVA rechargé dans la vente, crédit qui est imputable aux paiements provisionnels qui se font au compte de l'impôt sur le revenu et à un quelconque impôt mensuel.

Assurances

Comme règle générale, les assurances engagées avec des compagnies d'assurances établies au Chili sont affectées à l'IVA.

Cependant on n'applique pas les impôts dans les cas suivants :

- Assurances sur les biens à exporter, tandis qu'ils sont emmagasinés dans le port d'embarquement.
- Assurances vie avec réajustement,
- Assurances qui couvrent les risques de transports au sujet des importations et exportations,
- Assurances qui portent sur les casques des navires,
- Assurances qui couvrent les risques de biens situés en dehors du pays,
- Primes ou déboursements en contrats de réassurances
- Assurances engagées avec les compagnies non établies au Chili et qui assurent les risques de biens ou personnes situées ou résidentes au Chili, ceux qui sont affectés avec l'impôt de retenue du taux de 22%, qui en cas de réassurances baisse au 2% de la valeur de la prime cédée.

Intérêts

Dans le cas de vente à crédit, l'intérêt est affecté à l'IVA. L'intérêt financier sur les prêts ou valeurs est exempté d'IVA.

Apports de Capital à une société à responsabilité limitée ou société anonyme

Les apports de capital, à une société de responsabilité limitée ou société anonyme, consistant dans l'apport en possession de biens corporels meubles, effectués par un vendeur récurrent de ces biens, sont affectés à l'IVA.

Exportations

Les exportations de biens physiques ne sont pas grevées avec l'IVA. La vente de services à l'étranger n'est pas non plus affectée, quand ces services ont été qualifiés expressément comme « exportation » par le Service National des Douanes.

Dans les deux cas, les exportateurs ont le droit de récupérer à mode de dévolution, l'IVA supporté dans les achats associés à leur activité exportatrice.

Le transport international, aérien ou maritime, de passagers ou charge; les services aux touristes étrangers et d'autres services prêtés à des personnes ou organismes juridiques sans résidence ou domicile au Chili, se considèrent aussi comme exportation, ce qui permet la récupération de l'IVA supporté en relation à ces activités.

Investisseurs étrangers

Les investisseurs bénéficiant du Statut d'Investissement Etranger ne sont pas affectés à l'IVA sur leurs importations de biens de capital, si ces biens sont inclus dans une liste que publie le gouvernement dans ce but.

Actif fixe

Les ventes de biens appartenant à l'actif fixe ne sont pas sujettes d'IVA, à moins qu'elles s'effectuent dans une période de quatre ans à partir de la première acquisition de l'actif respectif et qu'elles aient conféré un crédit fiscal pour l'IVA supporté lors de l'achat.

Transport

Le transport depuis le Chili vers un pays étranger et vice-versa est exempté d'IVA.

Services professionnels

Les services professionnels prêtés par des employés ou professionnels indépendants ne sont pas affectés à l'IVA.

Situations spécifiques en relation avec la récupération de l'IVA

Comme il a été signalé antérieurement, la règle générale est qu'une entreprise puisse déduire son crédit IVA de son débit IVA.

Cependant, il existe une importante limitation à ce principe de récupération d'IVA, car l'IVA payé pour l'achat de biens ou l'utilisation de services que l'entreprise utilise à son tour dans des opérations non soumises à l'IVA ne peut pas se déduire des débits IVA et alors il représente un coût ou dépense additionnelle.

Système de proportionnalité dans le calcul du crédit fiscal

Dans le cas de l'IVA payé pour l'achat des biens ou pour l'utilisation de services que l'entreprise à son tour utilise simultanément dans la vente et la prestation de services affectés à l'IVA et dans la vente ou prestation de services non affectés à l'IVA, on doit déterminer de manière proportionnelle le crédit fiscal que l'on a le droit de récupérer.

Pour effectuer ce calcul il est nécessaire de séparer les situations suivantes :

- L'IVA supporté qui s'identifie clairement aux opérations affectées, peut être récupéré totalement comme crédit fiscal.
- L'IVA qui se lie clairement avec des opérations exemptes ou non affectées, est complètement irrécupérable.
- L'IVA d'usage commun, c'est-à-dire qui se lie aussi bien avec des opérations affectées, qu'avec des opérations exemptes ou non affectées, dans ce cas il est nécessaire d'appliquer à son sujet un calcul proportionnel pour déterminer la partie de l'IVA que l'on a le droit de récupérer comme crédit fiscal. La proportionnalité se détermine en considérant les ventes et/ou services nets grèves et le total des ventes et/ou les services nets comptabilisés au cours de la période fiscale correspondante.

La relation en pourcentage que l'on obtient de cette manière s'applique sur l'IVA d'utilisation commune pour déterminer l'IVA à récupérer.

Impôts de timbre et vignette

Les transactions et documents suivants sont soumis à l'Impôt de Timbres et Vignettes :

En général, les prêts d'argent et les documents qui comportent ces prêts ou autres opérations de crédit d'argent, comme les lettres de change, billet à ordre, crédits simples ou documentés bons et débentures.

Le taux est de 0,134% sur la valeur nominale pour chaque mois ou fraction de mois que comprend l'opération de crédit, avec un maximum de 1,608% les Documents à vue se grèvent à un taux fixe de 0,67%.

Les opérations de crédit provenant de l'étranger sont affectées avec l'Impôt de Timbres et Vignettes au moment d'être comptabilisé au Chili quoique l'on n'émette pas de documents à leur sujet.

Dans les importations à couverture différée, au lieu d'appliquer un impôt à chaque document, comme cela pourrait arriver si l'on donne une carte de crédit et si l'on émettait un billet à ordre pour la garantir, toute la documentation se grève avec un impôt unique.

Le taux est le même que celui du système normal, mais il s'applique en considérant la période de temps qui s'écoule entre l'acceptation de la documentation douanière ou l'admission, et la date à laquelle on achète la monnaie étrangère pour le paiement du prix ou crédit, ou pour le paiement de chaque versement, sans considérer les intérêts. L'impôt s'applique sur le montant payé, chaque fois, mais le taux qui s'applique en définitive à l'opération ne peut excéder 1,608%.

Le paiement des impôts

L'impôt sur le revenu doit être déclaré et payé en avril de chaque année pour le résultat fiscal déterminé au sujet de l'année antérieure.

Sans préjudice de ce qui a été dit antérieurement, les entreprises doivent faire les paiements anticipés mensuellement en appliquant un pourcentage déterminé sur les rentrées brutes. S' il existe un excès de paiements anticipés par rapport à la responsabilité fiscale finale, celui-ci est remboursé postérieurement à la déclaration de l'impôt sur le revenu.

L'IVA, l'impôt de seconde catégorie et les impôts de retenu sur les paiements à l'extérieur doivent être déclarés et payés mensuellement.

Délai de prescription

L'autorité fiscale a un délai de 3 ans pour réviser et rectifier toute déclaration d'impôt faite par le contribuable. Ce délai se compte à partir de l'expiration de la date où a dû s'effectuer le paiement.

Pour les impôts soumis à une déclaration, le délai ci-dessus mentionné sera de 6 ans, quand celle-ci n'aurait pas été présentée ou la présentation aurait été malicieusement fausse.

Patente municipale

Au Chili les entreprises qui développent une quelconque activité lucrative à l'exception d'activités primaires sont obligés de payer annuellement une contribution à faveur des Municipalités où elles sont domiciliées. Cette charge s'appelle « Patente Municipale », et est fixée par la Municipalité respectives avec une taux qui va entre 0,025% et 0,05% applicables sur le patrimoine de la société, avec un maximum de 8.000 UTM à l'année (approximativement 387.500).

Année fiscale

L'année fiscale correspond à l'année calendaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour les particuliers, la déclaration se fait sur le formulaire n° 29.

Les sociétés doivent produire une déclaration n° 1887 et le formulaire n° 1812.

Les déclarations doivent être établies au plus tard le 30 avril de chaque année. Il existe deux modalités de dépôt : par internet ou par dépôt de la déclaration dans une banque.

Pour les salariés, la retenue s'effectue à la source chaque mois. Le paiement annuel lors de la remise de la déclaration est également possible.

Barème de l'impôt

Taux de l'impôt sur les sociétés : 15 % (les bénéfices transférés à l'étranger sont soumis à une imposition complémentaire de 20 %). L'imposition totale est donc de 35 %.

Retenues à la source sur les rémunérations des services assurés par des non-résidents : 35 % (cas général).

Revenus salariaux et revenus des travailleurs indépendants, professions libérales : impôt personnel progressif (le taux varie de 0 à 45 % selon la tranche de revenus).

En août 2004, les tranches d'imposition (en pesos) sont les suivantes (les montants sont révisés chaque mois en fonction de l'inflation) :

| De | Jusqu'à | Taux | Quantité à déduire |
|------|------------|------|--------------------|
| 0,00 | 405.094,50 | 0,00 | 0,00 |

| | | | |
|--------------|--------------|------|------------|
| 405.094,51 | 900.210,00 | 0,05 | 20.254,73 |
| 900.210,01 | 1.500.350,00 | 0,10 | 65.265,23 |
| 1.500.350,01 | 2.100.490,00 | 0,15 | 140.282,73 |
| 2.100.490,01 | 2.700.630,00 | 0,25 | 350.331,73 |
| 2.700.630,01 | 3.600.840,00 | 0,32 | 539.375,83 |
| 3.600.840,01 | 4.501.050,00 | 0,37 | 719.417,83 |
| 4.501.050,01 | et plus | 0,40 | 854.449,33 |

Les plus-values sont intégrées au revenu des bénéficiaires

Les revenus financiers sont intégrés au revenu des bénéficiaires

Quitus fiscal

Un quitus fiscal est exigé avant de quitter le pays.

Solde du compte en fin de séjour

Un expatrié peut solder son compte en fin de séjour.

Coordonnées des centres d'information fiscale

Coordonnées de l'administration fiscale chilienne :

Servicios de Impuesto Internos

Teatinos 120, piso 6

Santiago

Tél : (56 2) 395.13.30

Fax : (56 2) 395.12.53

Scolarisation

Scolarisation dans le système français

Pour toute information sur la scolarisation dans le système français à l'étranger, vous pouvez consulter notre thématique sur les études et la scolarisation à l'adresse suivante : www.mfe.org/Default.aspx?SID=12102 .

Vous y trouverez des renseignements sur :

- les établissements français du primaire et du secondaire à l'étranger ;
- les bourses scolaires et la prise en charge des frais de scolarité à l'étranger ;
- les possibilités qui s'offrent à vous si votre enfant ne peut être scolarisé à l'étranger dans le système français (enseignement à distance par le CNED, programme français langue maternelle (FLAM), internats en France) ;
- les épreuves du baccalauréat à l'étranger ;
- les bourses d'études supérieures en France et à l'étranger ;
- l'équivalence des diplômes.

Enseignement supérieur

Les universités locales offrent toutes les possibilités de formation. Il existe une modalité spéciale d'admission pour les étudiants étrangers.

Vous trouverez sur le site www.universia.cl des informations sur les universités chiliennes, ainsi que des renseignements utiles sur les formalités administratives.

Vous pouvez également consulter les sites Internet des universités chiliennes :

- **Université du Chili** (*Universidad de Chile*) : www.uchile.cl
- **Université de Santiago du Chili** (*Universidad de Santiago de Chile*) : www.usach.cl
- **Université catholique** (*Pontificia universidad catolica de Chile*) : www.puc.cl
- **Université Arturo Prat** (*Universidad Arturo Prat - Chile*) : www.unap.cl/
- **Université australe du Chili** (*Universidad austral de Chile*) : www.uach.cl
- **Université catholique de Temuco** (*Universidad catolica de Temuco*) : www.uctem.cl
- **Université catholique de Valparaiso** (*Pontificia universidad catolica de Valparaiso*) : www.ucv.cl
- **Université catholique de l'Immaculée Conception** (*Universidad catolica de la Santisima Concepcion*) : www.ucsc.cl
- **Université catholique del Maule** (*Universidad catolica del Maule*) : www.ucm.cl
- **Université catholique du nord** (*Universidad catolica del Norte*) : www.ucn.cl/
- **Université d'Antofagasta** (*Universidad de Antofagasta*) : www.uantof.cl
- **Université de l'Atacama** (*Universidad de Atacama*) : www.uda.cl
- **Université de Concepcion** (*Universidad de Concepcion - Chile*) : www.udec.cl
- **Université de la Serena** (*Universidad de La Serena*) : www.userena.cl
- **Université de la Frontera** (*Universidad de la Frontera*) : www.ufro.cl
- **Université des Lacs** (*Universidad de los Lagos*) : www.ulagos.cl
- **Université magellane** (*Universidad de Magallanes - Chile*) : www.umag.cl
- **Université de Playa Ancha** (*Universidad de Playa Ancha*) : www.upla.cl/inicio/
- **Université de Talca** (*Universidad de Talca*) : www.otalca.cl
- **Université de Tarapaca** (*Universidad de Tarapaca de Arica*) : www.uta.cl
- **Université de Valparaiso** (*Universidad de Valparaiso - Chile*) : www.uv.cl
- **Université du Bio-Bio** (*Universidad del Bio-Bio*) : www.ubiobio.cl
- **Université métropolitaine des sciences de l'éducation** (*Universidad metropolitana de Ciencias de la education*) : www.umce.cl
- **Université technique Sainte-Marie** (*Universidad tecnica Federico Santa Maria*) : www.utfsm.cl
- **Université technologique métropolitaine** (*Universidad tecnologica metropolitana*) : www.utem.cl
- **Universidad Academia de Humanismo Cristiano** : www.academia.cl

- **Université Adolfo Ibanez** (*Universidad Adolfo Ibanez*) : www.uai.cl
- **Université Alberto Hurtado** (*Universidad Alberto Hurtado*) : www.uahurtado.cl
- **Université Andrés Bello** (*Universidad Andrés Bello*) : www.unab.cl/
- **Université autonome du Chili** (*Universidad autonoma de Chile*) : www.uas.cl
- **Université Bernardo O'Higgins** (*Universidad Bernardo O'Higgins*) : www.ubohiggins.cl
- **Universidad bolivariana** : www.ubolivariana.cl/
- **Université catholique Silva Henriquez** (*Universidad catolica Silva Henriquez*) : www.ucsh.cl/portada/
- **Université centrale du Chili** (*Universidad central de Chile*) : www.ucentral.cl
- **Université des Arts, des Sciences et de la Communication - UNIACC** (*Universidad de Artes, Ciencias et Comunicacion*) : www.uniacc.cl
- **Université des Sciences de l'informatique** (*Universidad de Ciencias de la Informatica*) : www.ucinf.cl
- **Université des Amériques** (*Universidad de las Américas*) : www.uamericas.cl/
- **Université des Andes** (*Universidad de las Andes*) : www.uandes.cl
- **Université de Vina del Mar** (*Universidad de Vina del Mar*) : www.uvm.cl
- **Universidad del desarrollo** : www.udd.cl
- **Universidad del Mar** : www.udelmar.cl
- **Université du Pacifique** (*Universidad del Pacifico*) : www.upacifico.cl
- **Université Diego Portales** (*Universidad Diego Portales*) : www.udp.cl
- **Université Finis Terrae** (*Universidad Finis Terrae*) : www.finisterrae.cl
- **Université Gabriela Mistral** (*Universidad Gabriela Mistral*) : www.ugm.cl
- **Université hispano-américaine des sciences et de technologie** (*Universidad Iberoamericana de Ciencias et Tecnologia*) : www.unicit.cl
- **Université internationale SEK** (*Universidad internacional SEK*) : www.uisek.cl
- **Universidad La Republica** : www.ulare.cl
- **Universidad Mayor** : www.umayor.cl
- **Université Pedro de Valdivia** (*Universidad Pedro de Valdivia*) : www.upv.cl
- **Université maritime du Chili** (*Universidad Maritima de Chile*) : www.umaritima.cl/
- **Université Saint-Sébastien** (*Universidad San Sebastian*) : www.uss.cl/
- **Université Saint-Thomas** (*Universidad Santo Tomas*) : www.ust.cl/

Dernière mise à jour : 15/01/2007.

Pour en savoir plus

Librairies spécialisées

L'Astrolabe

46 rue de Provence - 75009 Paris

Tél. : 01 42 85 42 95 - Télécopie : 01 42 82 11 62

L'Harmattan

16 rue des Ecoles - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 10 - Télécopie : 01 43 29 86 20

Courriel : harmattan1@wanadoo.fr

Internet : www.librairieharmattan.com et www.editions-harmattan.fr

Itinéraires Livres Voyages

60 rue Saint Honoré - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 12 63 - Télécopie : 01 42 33 92 00

Courriel : itineraires@itineraires.com - Internet : www.itineraires.com

Ulysse

26 rue Saint Louis en l'Ile - 75004 Paris

Tél. : 01 43 25 17 35 - Télécopie : 01 43 29 52 10

Courriel : ulyse@ulyse.fr - Internet : www.ulyse.fr

Dernière mise à jour : 15/01/2007.

Bibliographie

- *Chili et Ile de Pâques*, Grand guide Gallimard, 2005.
- *Histoire du Chili de la conquête à nos jours*, Marie-Noëlle Sarget, L'Harmattan, 1996.
- *S'implanter au Chili*, Ubifrance, 2004 (www.ubifrance.fr).
- *L'essentiel d'un marché Chili*, Ubifrance, 2006/2007.

Dernière mise à jour : 15/01/2007.

Sites Internet

www.mfe.org (Maison des Français de l'étranger)

www.diplomatie.gouv.fr (Ministère des Affaires étrangères)

www.diplomatie.gouv.fr Rubrique « Les Français et l'étranger » (Conseils aux voyageurs)

www.aefe.diplomatie.fr (Agence pour l'enseignement français à l'étranger)

www.cned.fr (Centre national d'enseignement à distance)

www.alliancefr.org (Alliances françaises)

www.cimed.org (Comité d'informations médicales)

www.cleiss.fr (Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale)

www.assemblee-afe.fr (Assemblée des Français de l'étranger)

www.cfe.fr (Caisse des Français de l'étranger)

www.ufe.org/ (Union des Français de l'étranger)

www.francais-du-monde.org/ (Association démocratique des Français à l'étranger - Français du monde - ADFE - FdM)

www.rfi.fr (Radio France Internationale)

www.tv5.fr (site de la chaîne mondiale de télévision en langue française)

www.france.cl (Ambassade de France au Chili)
www.missioneco.org/chili (Mission économique française)
www.chilifrance.cl (Chambre de commerce & d'industrie franco-chilienne)
www.icf.cl (Institut culturel franco-chilien)
www.amb-chili.fr (Ambassade du Chili en France)
www.cgparis.cl (Consulat général du Chili à Paris)
www.gobiernodechile.cl/ (Portail du gouvernement chilien)
Dernière mise à jour : 15/01/2007.